

BRS

Bulletin de la Recherche Scientifique

CNRS

Inserm

INRIA

IRD

INED

IFREMER

Avril 2023

N° 526

- 53e congrès de la CGT Clermont-Ferrand 27-31 mars 2023
- La retraite, une bataille CGT
- Un mandat bien rempli pour nos élu-es au CA du CAES du CNRS !
- Analyse des résultats électoraux du SNTRS-CGT aux élections professionnelles de 2022
- Le scandale de la vente forcée d'une partie du site CNRS de Meudon-Bellevue
- Pour une vraie relance de l'évaluation des laboratoires par le comité national et les autres instances d'évaluation des EPST.

73% CONTRE LE REPORT DE L'ÂGE
DE DÉPART À LA RETRAITE...

QUI AVRAIT PU PRÉDIRE
QU'ILS N'ALLAIENT PAS
ÊTRE DUPES ?!



P2 ► Édito

P4 ► 53e congrès de la CGT Clermont-Ferrand 27-31 mars 2023

P7 ► La retraite, une bataille CGT

P9 ► Un mandat bien rempli pour nos élu-es au CA du CAES du CNRS !

P13 ► Analyse des résultats électoraux du SNTRS-CGT aux élections professionnelles de 2022

P16 ► Le scandale de la vente forcée d'une partie du site CNRS de Meudon-Bellevue

P18 ► Pour une vraie relance de l'évaluation des laboratoires par le comité national et les autres instances d'évaluation des EPST.

P20 ► L'état de l'ESR et des mouvements syndicaux au Liban

P22 ► Lutttes gagnantes

P26 ► Rapport introductif présenté à la Commission Exécutive du SNTRS-CGT le 13/01/2023

P28 ► Intervention SNTRS-CGT au congrès du SUDES, décembre 2022

P31 ► Tribune Libre : Syndicalisme et politique : Liaisons dangereuses ou piège à c...

P34 ► Tribune Libre : L'avenir de la CGT

P36 ► International

Édité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)

Campus CNRS de Villejuif
7, rue Guy Môquet Bât H 94800 VILLEJUIF
Téléphone 01 49 58 35 85
Mél : sntrs-cgt@cnrs.fr
Web : <http://www.sntrs.fr>

ISSN 0180-5398_CP 0924S05392
Co-directeurs de la publication :
Josiane TACK & Patrick BOUMIER
Imprimé par nos soins
Périodicité : Bimestrielle



Lorena KLEIN / Patrick BOUMIER
Co-secrétaire général

ÉDITO

Chère camarade, cher camarade,

Vive la CGT rassemblée fut le cri de ralliement utilisé par plusieurs délégués du 53e congrès de la CGT, à Clermont-Ferrand !

Et c'est sur cette base que la nouvelle direction confédérale doit travailler à présent, dans la diversité de ses composantes et avec la feuille de route donnée par

**le document
d'orientation, voté
à 72,79 % par les
délégués au congrès.**

Le document d'orientation a subi de nombreuses modifications par rapport à la version initiale proposée par la direction confédérale sortante. Les amendements soumis par le SNTRS-CGT ont été en partie acceptés. A noter qu'il a fallu monter au créneau, et plus concrètement au micro, pour défendre et faire accepter l'amendement principal sur la recherche fondamentale, ce qui

montre le chemin qu'il reste à faire au niveau confédéral sur le sujet. Les délégués du SNTRS-CGT au congrès, Patrick Boumier, Lorena Klein (actifs) et Gérard Birebent (retraité), ont donc voté POUR le document d'orientation, fidèle au mandat conditionnel confié par notre commission exécutive.

Vous le savez, le 53e congrès de la CGT s'est déroulé dans une atmosphère parfois tendue, et par moments, chaotique. Plusieurs facteurs sont à l'origine de ce fait dont une mauvaise préparation du congrès, une tribune manquant de souplesse, des premiers votes réalisés dans des conditions confuses, les manœuvres de certains pour s'approprier les micros réservés aux délégués, et une frustration des délégués sur le temps dédié à leur expression. L'adoption du règlement du congrès lui-même a provoqué des remous sur les aspects non conformes aux statuts de la CGT. Un congrès qui aura donc eu beaucoup de mal à démarrer et qui s'est ensuite déroulé dans un climat de défiance quasi permanent.





Marie Buisson a prononcé le discours d'ouverture qui a recueilli les applaudissements unanimes lorsqu'elle a évoqué le refus de la répression et de la « réforme des retraites ».

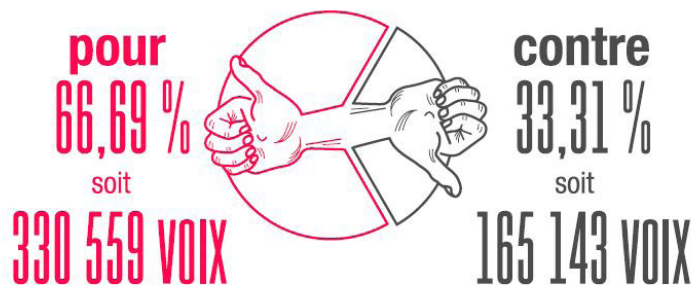
Les 942 délégué-es au congrès ont rejeté le rapport d'activité à 50,32 % et le rapport financier a été adopté avec 66,69% des voix exprimées.

La manifestation du mardi 28 mars matin, impressionnante à nouveau et renforcée par tous les délégués au congrès, avait une belle allure sous le soleil de Clermont-Ferrand. Un beau moment de fraternité dans ce congrès qui en a tant manqué.

La liste de 66 personnes proposée pour la nouvelle commission exécutive confédérale a été adoptée dans son intégralité, aucune des personnes ajoutées par les délégués n'ayant atteint 50 % des voix, après un vote par mandat.

Après une longue nuit agitée, le bureau confédéral, composé de 10 membres et porté par Sophie Binet, proposé par la commission exécutive confédérale au comité confédéral national a été élu par 64 voix pour, 39 contre et 11 abstentions.

RÉSULTAT DU VOTE Rapport financier



En marge des débats de fond, la participation au congrès permet d'enrichir son analyse à la rencontre des camarades des autres secteurs professionnels. Elle permet de mieux comprendre les préoccupations de ces camarades tout en leur expliquant les nôtres dans le détail de leurs spécificités.

En conclusion, si la nouvelle direction confédérale est surprenante, semblant sortie d'un chapeau acheté à la dernière minute, elle est la solution qui a permis, de fait, de sortir du congrès avec une équipe dirigeante. Au-delà des divisions, des divergences de point de vue au sein de la CGT, au-delà des interprétations que chacun peut avoir du déroulement du congrès, une CGT rassemblée est

une très mauvaise nouvelle pour le gouvernement, lui qui pariait sur les divisions de la CGT pour faire prospérer la stratégie du pourrissement du mouvement actuel. Comme l'a déclaré Sophie Binet dans son premier discours de secrétaire confédérale, « nous ne lâcherons rien ! A commencer par notre exigence de retrait de la « réforme sur les retraites ».

Vive la CGT rassemblée est aussi ce qui doit guider, plus que jamais, notre analyse et notre intervention dans nos structures syndicales. Rendez-vous notamment au prochain congrès de la FERC-CGT, notre fédération, du 22 au 26 mai prochain !

Lorena Klein et Patrick Boumier



53^e congrès de la CGT Clermont-Ferrand

27-31 mars 2023

Document d'orientation ; Thème 2 : Pour la reconquête de nos forces organisées et de notre audience électorale

Intervention dans le débat du mercredi 29 mars à la séance 4 par Lorena Klein, SNTRS-CGT/FERC/UD Paris



Chères et chers camarades,

J'aimerais intervenir sur la qualité de vie syndicale qui rime de moins en moins avec le plaisir de militer et l'épanouissement personnel.

Le respect mutuel et la fraternité qui nous ont fait défaut au début de ce 53^e congrès de la CGT impactent la santé et sapent le moral des militantes et des militants.

En tant que formatrice syndicale à la CGT, je rencontre de plus en plus souvent de camarades fatigués, épuisés, voire en burn-out, par leur mandat, par les défenses de personnel en souffrance et par les actions contre les réformes de Macron.

Faute d'avoir assez de camarades militant-es et formé-es, l'empilement de mandats et des responsabilités syndicales les font trimer comme jamais, alors qu'un employeur ne le ferait pas !

« Le blues du mandaté-e syndical-e solitaire » est plus que jamais d'actualité. Des élu-es et des mandaté-es sans formation syndicale préalable à la prise de responsabilité



sont envoyés au casse-pipe devant des patrons sans scrupules, pour défendre les droits des travailleurs et des travailleuses. Ils ou elles se découragent rapidement, renoncent à leur mandat, voire rendent leur carte.

La santé de nos camarades est trop précieuse pour ne pas en prendre soin.

Pour y remédier, il n'y a pas à chipoter, il faut faire adhérer des nouveaux militants et les former syndicalement, dès leur adhésion.

Faire monter en responsabilité syndicale des camarades militant-es et formé-es, c'est leur assurer des conditions de travail militant et une qualité de vie syndicale respectueuses des camarades qui ne comptent pas leur temps et qui s'investissent avec leur organisation syndicale pour la défense des droits des travailleurs et travailleuses et des revendications de la CGT.



Pour faire des nouvelles adhésions on a toutes et tous nos trucs et astuces, je ne veux pas vous donner des leçons.



Une piste intéressante pourrait être tout simplement le TRAVAIL, par son entrée « Travail-Santé ».

Il faut recréer des espaces d'échanges et de débats collectifs avec les collègues sur les nouvelles formes du travail (télétravail, numérisation, ubérisation, autoentrepreneur, etc.) et de leurs impacts sur le collectif et la santé des personnels pour arriver à bâtir ensemble des actions pour reprendre la main sur l'organisation et se réappropriier le travail.

Des formations ou des journées d'études sur les sujets « Travail-Santé » organisées pour nos syndiqué-es et ouvertes aux sympathisant-es afin d'amener des nouvelles adhésions.

Pour finir, je veux rendre hommage à toutes les formatrices et les formateurs syndicaux qui ne comptent pas leurs heures, ni leur énergie pour former des militant-es dans les UL, les UD, les fédérations, à la confédération et surtout au Centre de Formation de la CGT Benoît Frachon de Gif-sur-Yvette qu'il faut à tout prix garder et faire vivre.

Lorena Klein



Document d'orientation Préambule et Thème 1 : « Pour un syndicalisme de rupture et de transformation sociale dans un monde du travail en perpétuelle évolution ».

Proposition d'intervention dans le débat du mercredi 29 mars à la séance 4 par Patrick Boumier, co-secrétaire général du Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT), délégué du SNTRS-CGT ; soutenu par la FERC et l'UD91. **Sa demande n'a pas été retenue par la commission.**



La recherche scientifique fondamentale ; la recherche publique.

A l'heure où les besoins sociaux et sociétaux plaident de façon implacable pour une amplification des moyens accordés à la recherche scientifique fondamentale, à l'heure où les services publics sont menacés d'extinction par le gouvernement,

la CGT doit être très claire sur ses revendications et ses orientations pour la recherche publique.

Or, dans le document d'orientation proposé aux syndicats avant le congrès, la recherche publique n'apparaît que dans le cadre de l'évolution des modes de production, ce qui est extrêmement réducteur. Il faut, au contraire, **affirmer clairement que la recherche publique fondamentale, nécessaire à l'accroissement de tous les fronts de connaissance, est indispensable bien en amont de toute application éventuelle**, que cela soit au niveau de la production ou à tout autre niveau.

La crise du Covid n'a-t-elle pas, malheureusement, révélé de façon éclatante et dramatique, les conséquences désastreuses de la politique

de pilotage sur projets à court terme ? Les recherches fondamentales sur les coronavirus avaient vu leurs financements réduits voire refusés par les agences de financements des projets scientifiques, sous prétexte d'une faible probabilité de débouchés (entendez : de débouchés industriels, capitalistes) ! On nous demande maintenant de prédire à l'avance ce que l'on va trouver !!!!

NON, ça n'est pas possible : on trouve souvent ce qu'on ne cherche pas ! Il faut absolument respecter la liberté académique, ce qui signifie une indépendance vis à vis des politiques, des associations et autres lobbyings de toute sorte !

Il y a urgence à mobiliser des moyens importants pour la recherche et le développement, pour des investissements publics de haut niveau, notamment dans la recherche fondamentale, étape absolument indispensable en amont de la recherche appliquée. A cette fin, l'existence des organismes nationaux de recherche est absolument indispensable. La France doit respecter l'objectif de consacrer au moins 3 % de son PIB au secteur recherche & développement dont un tiers consacré à la recherche publique.

On nous dit que le gouvernement n'a jamais donné autant d'argent à la recherche. Là encore, il faut démêler le vrai du faux. Les chiffres sont manipulés ; il y a du fric pour des projets qui échappent aux scientifiques et qui est donné en échange de la casse de nos statuts et de la baisse de nos emplois statutaires. Une partie du fric est donnée sous forme de primes individuelles à la gueule du client !

Et sur ce point, je constate malheureusement une divergence avec le syndicat FSU de la recherche : au CNRS, lui réclame d'être associé à la réécriture du formulaire de demande de la prime par les chercheurs, alors que nous, à la CGT, nous demandons la suppression de cette prime, avec redistribution du pognon vers tous les chercheurs et chercheuses ! Je le répète, il faut clarifier les revendications de la CGT ! Nous demandons notamment l'abrogation de la loi LPR. Un mot sur le CIR : il s'agit de pognon distribué aux entreprises sous forme de crédit d'impôts, sur une vague projets de recherche. Sachez camarades, qu'il s'agit de 7.5 milliards d'euros par an, filés sans aucune évaluation, ni du projet, ni sur l'utilisation réelle

de l'argent ! Sanofi en a profité pour plus de 100 millions par an, Sanofi... Des banques en ont bénéficié pour le développement d'algo visant à optimiser leurs profits, oui leurs profits à elles !

Pour conclure, je dirais que le maintien et le renforcement des organismes nationaux de recherche et des établissements d'enseignement supérieur, passent par un fonctionnement reposant sur des emplois statutaires et sur un financement récurrent des laboratoires. Pour nous, CGT de la recherche publique, il s'agit, là aussi, d'un choix de société. Non à la barbarie ! Oui à l'accroissement de tous les fronts de la connaissance pour un monde de progrès à tous les niveaux, à commencer par le social !

Pour cela, la CGT unie est vitale ! Vive la CGT rassemblée, vive la CGT unie !

Cependant, notre camarade a pu défendre notre amendement lors d'une intervention réduite de 2mn



Je souhaite intervenir sur l'amendement T116-109. La commission a retenu certaines parties de cet amendement, mais pas la partie qui proposait un §116 Ter. Je souhaite le défendre parce nous estimons que de la recherche fondamentale est... fondamentale. Or, dans le document que vous proposez, il n'en est resté... rien ! De plus, la recherche scientifique y est présentée comme attachée aux modes de production.

Je vais vous expliquer rapidement.

A l'heure où les besoins sociaux et sociétaux plaident de façon implacable pour une amplification des moyens accordés à la recherche scientifique fondamentale, à l'heure où les services publics sont menacés d'extinction par le gouvernement,



la CGT doit être très claire sur ses revendications et ses orientations pour la recherche publique.

La crise du Covid n'a-t-elle pas, malheureusement, révélé de façon éclatante et dramatique, les conséquences désastreuses de la politique de pilotage sur projets à court terme ? Les recherches fondamentales sur les coronavirus avaient vu leurs financements réduits voire refusés par les agences de financements des projets scientifiques, sous prétexte d'une faible probabilité de débouchés (entendez : de débouchés capitalistes) !

On trouve souvent ce qu'on ne cherche pas ! Il faut absolument respecter la liberté académique.

L'amendement que je maintiens est donc le suivant :

Il y a urgence à mobiliser des moyens importants pour la recherche et le développement, pour des investissements publics de haut niveau, notamment dans la recherche fondamentale, étape absolument indispensable en amont de la recherche appliquée. A cette fin, l'existence des organismes nationaux de recherche est absolument indispensable.

**Vive la CGT
rassemblée, vive la
CGT unie quoiqu'il
arrive !**

Dialogue avec la commission (résumé) :

Q : si on rajoute ce que tu proposes au §129, est-ce que ça te convient ?

R : NON ! La recherche fondamentale n'existe pas que pour l'amélioration des modes de production. Ce qui est fondamental, c'est de faire progresser tous les fronts de la connaissance ; c'est cela qui permet d'avancer ! Donc, c'est dans le §116 qu'il faut le mettre !

Q : et si on le mettait dans le §116, est-ce que cela t'irait (sans crier...) ?

R : OUI ! (je n'ai pas compris pourquoi il me posait la question, puisque c'était précisément ce que j'avais demandé, mais ça m'a permis d'avoir le dernier mot : OUI !).



Patrick Boumier



La retraite, une bataille CGT

(Inspiré des journées d'étude des 12 et 16 janvier 2023 et des communications de la section INSERM)



« Il faut en finir avec la souffrance, l'indignité et l'exclusion. Désormais, nous mettrons l'homme à l'abri du besoin. Nous ferons de la retraite non plus une antichambre de la mort mais une nouvelle étape de la vie ».

Extrait du premier discours d'Ambroise Croizat comme ministre du travail

Le double mérite d'Ambroise Croizat est d'avoir mis en place « un régime général de couverture sociale qui non seulement mutualise une part importante de la valeur produite par le travail, mais qui en confie aussi la gestion aux travailleurs eux-mêmes ».

Depuis la mise en place de la protection sociale et notamment le système de retraite par répartition, juste et solidaire, les gouvernements successifs n'ont eu de cesse de rogner, de remettre en cause cette extraordinaire conquête sociale. Pour rappel, ces 30 dernières années les attaques contre les retraites n'ont pas arrêté :

- ▶ 1987 : Loi Seguin, impose que les pensions de retraites soient revalorisées sur l'inflation et non plus sur l'évolution du salaire moyen ;
- ▶ 1993 : réforme Balladur, passage de 37,5 ans à 40 ans de durée d'assurance pour les salariés du privé, passage des 10 aux 25 meilleures années pour le calcul de la pension ;
- ▶ 1995 : réforme Juppé, retrait du projet de « régime universel ». Les régimes spéciaux gardent leurs particularités grâce aux mobilisations ;
- ▶ 2003 : réforme Fillon, allongement progressif de la durée de cotisation jusqu'à 41,5 ans. Application de la décote et des règles du régime général au régime de la fonction publique ;
- ▶ 2010 : réforme Woerth, repousse l'âge légal de départ à la retraite de 60 ans à 62 ans, voire 67 ans pour ceux n'ayant pas atteint les 41,5 annuités ;
- ▶ 2013 : réforme Hollande, augmentation de la durée d'assurance jusqu'à 43 ans pour la génération de 1973.

A l'heure où ces quelques lignes

arrivent dans ce nouveau numéro du BRS, nous sommes très certainement en lutte contre la réforme Macron version 2 le retour... Et nous avons bien raison d'être dans la bataille ! Peut-être même qu'à l'heure où ces lignes seront publiées, le gouvernement, dans sa course effrénée contre la montre, aura gagné la bataille du temps et que la loi aura été promulguée. Mais la lutte ne s'arrêtera pas à ce déni de démocratie ...

Car que nous promet Macron et ses sbires ?

- Allongement du « sas de précarité » (actuellement entre 58 et 62 ans) où les travailleurs ne sont plus en activité (environ 20 %) ;
- Augmentation du chômage, de la maladie, de l'invalidité...et les besoins en financement qui vont se déplacer sur les autres risques ;
- Risque que les futurs retraités prennent leur retraite en plus mauvaise santé ;
- Dégradation des conditions de travail. Un allongement du départ à la retraite veut dire travailler plus longtemps dans de mauvaises conditions avec un impact sur la santé des travailleurs et futurs retraités.



Le projet de contre-réforme Macron version 2 est particulièrement défavorable pour celles et ceux qui ont fait des études longues.

Généralement les chercheuses et les chercheurs sont recruté·es à plus de 30 ans, les ingénieur·es (minimum 5 années d'études pour les IE, suivies d'un doctorat pour les IR), les assistant·es ingénieur·es et les technicien·nes (Licence, BTS, DUT) sont également concerné·es. C'est encore plus injuste pour celles et ceux qui, durant leur période de doctorat et de post-doctorat, étaient rémunéré·es par des « libéralités » et non des salaires. Ces années travaillées au service de la recherche ne seront pas prises en compte dans le calcul de la retraite sans un mécanisme de validation des activités de recherche qui ont marqué de nombreux début de carrière. Il en va de même pour les périodes de travail à l'étranger, indispensables à la carrière d'un·e chercheur·se qui sont également pénalisantes au moment du calcul des trimestres pour la retraite.

Ces effets pervers sont d'autant plus néfastes pour les femmes

qui ont souvent des carrières hachées liées à la maternité.

Cette contre-réforme est avant tout idéologique,

au service du capital, de la financiarisation et du partage des richesses vers les toujours plus riches et/ou les détenteurs de dividendes...

Alors que pour la CGT (et d'autres forces progressistes) financer de bonnes retraites, c'est possible !

Selon une étude un peu ancienne du COR (Conseil d'Orientation des Retraites), il faudrait 100 à 120 Mds€ en 2050 (5 à 6 points de PIB actuel) pour financer un système de retraites par répartition garantissant :

1. Une ouverture du droit à retraite à 60 ans ;
2. Une indexation sur les salaires.

En modifiant la répartition des richesses :

- Le passage du taux de chômage à 7,4 % en 2022 dégagerait 10 Mds€ ;
- Une augmentation des salaires de 3,5 % dégagerait 6,5 Mds€ pour financer les retraites ;
- L'augmentation d'un point fonction publique : 6 Mds€ ;
- Intégration des primes dans la fonction publique : 6 Mds€ ;
- Egalité salariale femmes-hommes 5,5 Mds€.

Michael ZEMMOUR économiste :

« À l'horizon 2040, le COR mesure qu'il faudrait une augmentation de 0,1 à 0,15 point de cotisation.

Donc, si on prend un salaire moyen de 3 000 € bruts, ça ferait 2 € de cotisation salarié et 2,50 € côté employeur par mois. C'est beaucoup moins que les variations sur le gaz ou l'électricité ».

Mais à contrario, les gouvernements successifs, au service du patronat,

s'alignent derrière ce postulat : « [les] recommandations du comité de suivi des retraites mentionnées au II de l'article L. 114-4 ne peuvent tendre à augmenter **au-delà de 28 %** la somme des taux de cotisation d'assurance vieillesse assises sur les rémunérations ou gains pour un salarié non cadre, à carrière ininterrompue, relevant du régime général d'assurance vieillesse et d'une institution de retraite complémentaire mentionnée à l'article L. 921-4 et dont la rémunération mensuelle est égale au salaire moyen du tiers inférieur de la distribution des salaires ». Art. D114-4-0-14 code de la Sécurité sociale

Et tout part de ce taux de 28 % impossible à dépasser... enfin ce n'est que volonté politique de s'aligner ou d'outrepasser !

A l'inverse, la CGT et les forces progressistes proposent de supprimer les exonérations et de soumettre à cotisations sociales tous les éléments de rémunération :

- Les exonérations de cotisations sociales représentent 66 Mds€ (commission des comptes de la sécurité sociale). La suppression de ces exonérations permettrait de dégager 20 Mds€ pour financer les retraites ;
- Soumettre à cotisations l'épargne salariale rapporterait 10 Mds€ ;
- L'instauration d'un « malus sur les emplois précaires pourrait rapporter jusqu'à 10 Mds€ ;
- La lutte contre la fraude aux cotisations sociales rapporterait au minimum 1 à 2 Mds€ par an aux retraites (source ACOSS).

Parce-que OUI ! la CGT a des propositions, qu'on le dise haut et fort aux collègues ! Nous ne sommes pas dans la rue uniquement dans l'esprit d'être « contre », ou juste pour dire « non à » ...

La CGT a des propositions de progrès social,

dans une bataille idéologique rentrant dans un projet de société traitant mieux et portant meilleure considération à nos anciens (et oui le scandale des EHPAD n'a visiblement pas suffit ...).

- Départ à la retraite dès 60 ans à taux plein ;
- Départ anticipé à 55 ans ou un trimestre de départ anticipé par années d'exposition pour les salariés exposés à des facteurs de pénibilité ;
- Assurer un niveau de pension (taux de remplacement) d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète ;
- Elever le minimum pension au niveau du SMIC (CGT) pour une carrière complète ;
- Indexer les pensions sur l'évolution des salaires et sur celle des prix ;
- Prendre en compte les années d'étude au travers d'une validation des périodes de première recherche d'emploi dès l'inscription à pôle emploi ;
- Une politique volontariste d'égalité salariale femmes-hommes, améliorant la retraite des femmes et abondant les ressources des régimes.

Et toutes ces propositions/revendications ont une légitimité budgétaire, en adéquation avec une réelle volonté politique se tournant vers l'humain au centre de notre société. Tout cela nous l'avons abordé, mesuré et intégré lors des récentes journées d'étude et nous motivent comme jamais à en découdre avec ce gouvernement réformiste et ... rétrograde !

HASTA LA VICTORIA, SIEMPRE !



Patrice Morales

Un mandat bien rempli pour nos élu·es au CA du CAES du CNRS !

Au mois d'avril prochain auront lieu les élections du CAES. Nous vous proposons de vous exposer les actions marquantes de notre mandat.

La présidence du CAES du CNRS est assurée par le SNTRS-CGT depuis avril 2017. Nous reprenions alors les rênes d'un CAES où la façon d'appréhender la gestion du personnel portait sérieusement atteinte à la santé de ces personnels. Un changement radical a été opéré concernant les relations direction-salariés. Dans les faits, cela s'est concrétisé par une proximité et une accessibilité renforcée.

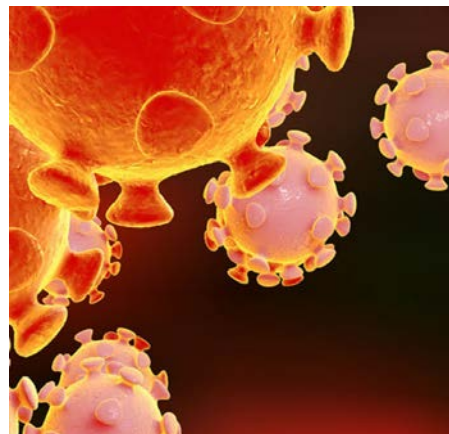
Avec les centres de vacances, nous avons rendu systématiques les déplacements au moins deux fois par an pour rencontrer l'ensemble des salariés et échanger sur leurs problèmes, puis suivre l'évolution des situations collectives et individuelles. Avec les professionnels de région, nous avons mis en place les rencontres thématiques bimestrielles.

Celles-ci permettent un échange en visioconférence sur les pratiques et favorisent ainsi la montée en compétences collective. Nous avons accompagné cette nouvelle organisation par des formations sur la coopération et les RPS. Ceci a permis de sensibiliser l'ensemble des professionnels à leur devoir d'alerte en cas de problème les affectant ou affectant leur collègue. Cette incitation à la libération de la parole était nécessaire pour compléter une organisation plus proche où la hiérarchie n'était plus le seul vecteur dans la transmission d'informations pour la prise de décisions.

Suite à cette présidence de 2017 à 2019, notre action a été reconnue et le CA a renouvelé sa confiance à notre camarade Christophe Herrmann à l'issue des élections de 2019.

L'ensemble des actions commencées en 2018 nous a permis d'être mieux armés pour traverser la crise sanitaire de 2020. Elle a frappé le CAES de plein fouet, puisque ses activités visent principalement au rapprochement des personnes et à créer de la convivialité.

Cette crise, qui a débuté en mars 2020, nous a contraint à prendre des mesures rapides pour mettre en sécurité le CAES du CNRS et ses personnels. Ainsi, nous avons dû prendre la décision, suite à la fermeture administrative de nos centres, de mettre en place l'Activité Partielle (AP) pour le personnel. De plus, nous avons maintenu, en concertation avec les représentants du personnel, le complément de salaire pour assurer à tous les salariés une stabilité financière dans ce contexte inédit.



Grâce à la mobilisation de toutes et de tous, le nouveau mode de relation entre la direction et les professionnels, les relations avec le CSE élu en janvier 2020, les choix organisationnels (dématérialisation des procédures, remplacement systématique des ordinateurs fixes par des portables, ...), nous a permis de proposer des solutions collégiales au BN et au CA qui les ont validées. Ces décisions ont été extrêmement difficiles à prendre.

Nous avons accompagné ces mesures par des communications hebdomadaires sur l'évolution de la situation auprès des professionnels, des élu·es du BN et de Région. Parallèlement, nous avons pris contact individuellement avec tous les salariés en activité afin de nous assurer qu'ils disposaient des moyens nécessaires pour travailler dans de bonnes conditions. Nous

avons tenu à rester à l'écoute des difficultés qu'ils pouvaient rencontrer.

Pendant cette période, les élu·es du SNTRS-CGT du CA se sont réunis fréquemment pour faire le point sur la situation et évoquer ensemble les solutions à mettre en place.

Au cours de ces mois de confinement, déconfinement, re-confinement, nous avons mis en place des formations parfois en distanciel et en présentiel dès que possible. Nous avons proposé aux personnels en AP de suivre des formations, pour leur permettre de monter en compétences et de garder du lien social. Nous avons toujours fait tout notre possible pour maintenir le contact le plus proche avec la communauté CAES.

Tout au long du mandat, nous avons poursuivi la dématérialisation en mettant en place un comité de pilotage où se retrouvent, la direction, les responsables des services : informatique, ressources humaines, AMOA (Assistance à Maitrise d'OuvrAge) et communication, pour définir les priorités, les moyens d'actions et travailler sur l'accompagnement au changement. Là aussi la nouvelle relation entre la direction et les professionnel·les ou chacun·e peut être partie prenante dans ce changement, a fait changer la vision des évolutions proposées et non plus imposées.

Cela a permis de mettre en place une méthodologie : recueil des besoins, création d'un cahier des charges, développement de l'application, tests avec des référents du métier, information sur la mise en place, formation des personnes concernées. Cette démarche a été généralisée pour tout nouveau projet avant mise en exploitation de l'outil.

La formation en interne a largement progressé et chaque nouvel arrivant



suit un cycle de formation initiale de 3 jours, composé de 10 modules, permettant une meilleure connaissance du CAES et facilitant ainsi l'intégration. Les formations en visioconférence ont permis à notre unité multi-site un véritable bond en avant. Cela a rendu possible le changement de format de la réunion bisannuelle des journées des professionnels du CAES du CNRS. En effet, cela a permis de supprimer la place consacrée aux ateliers de formations techniques en présentiel au profit des activités de coopération et de cohésion de groupe ludiques pour la plus grande satisfaction de tous. La dernière édition en mai 2022 a réuni plus de 100 personnes.

De manière plus générale, nous avons souhaité développer la formation en interne : les volontaires ont été formés en tant que formateurs occasionnels pour accompagner au mieux les nouveaux entrants dans leurs prises de fonctions. Ils ont aussi permis aux autres professionnels d'acquérir une compétence particulière. En 2022, cela a représenté plus de 43 formations mises en place.

Pour pallier certaines absences de professionnel·les de régions, nous avons mis en place un Pôle d'Assistance aux Régions, qui permet l'aide temporaire de collègues sur les activités les plus urgentes, dont la facturation. Cela permet une continuité de services du CAES, pour les agents et les retraités.

Nous avons créé 4 postes clés pour le CAES :

- Tout d'abord le poste de DPO avec la mise en place du Règlement Général à la Protection des données. Cela a permis de sécuriser les processus de collecte et d'échanges de données personnelles ;
- Ensuite le poste d'AMOA pour formaliser les besoins des métiers et faire le lien avec le service informatique ;
- Également le poste de Chargé du Patrimoine pour coordonner les actions de l'important patrimoine

des centres du CAES, des régions et du siège ;

- Enfin, une juriste a été recrutée, ce qui permet désormais aux professionnels du CAES d'avoir une véritable source de conseil et d'information, et d'autre part de réviser les conventions.

Concernant le dialogue social, nous avons mis en place le Conseil Social et Économique (CSE) en janvier 2020. Les nouveaux élu·es du CSE et du Conseil de Service (CS) ont échangé sur les différentes thématiques dans un contexte de changement. Ceux-ci ont permis l'établissement d'accords d'entreprise pour le CET et le télétravail en 2019 et 2020.

Par ailleurs, nos camarades SNTRS-CGT élu·es au CA du CAES ont assuré la présidence de commissions :

- **Patrice Lecomte** à l'enfance ;
- **Magali Sansonetti**, puis **Françoise Revillon** aux vacances ;

Et les autres élu·es ont porté les engagements de notre syndicat dans leurs commissions respectives :

Frédéric Boller, Laetitia Cavellini, Carole Février, Patricia Fouquereau, Véronique Gonnet-Grandjean, Jacky Hirsch et Gilles Niel.

Plus généralement sur l'ensemble du mandat :

Pour la Commission Vacances (Magali Sansonetti et Françoise Revillon) :



Les faits marquants :

Malgré la période COVID, les travaux de rénovation et d'entretien de notre patrimoine ont été finalisés avec des retours très positifs des vacanciers.

Dans le centre de la Vieille Perrotine à Oléron l'achat de 8 mobil-homes de grande capacité d'accueil et la rénovation du hameau 2, ont permis d'élargir les plages d'ouvertures aux vacanciers d'avril à octobre.

Nous avons initié la rénovation des



gites du hameau 1 de la Vieille Perrotine à Oléron avec la création de 2 gites témoins, en parallèle nous rénovons l'ensemble des hébergements.

Les travaux titanesques dans le Centre Paul Langevin à Aussois, et le renouvellement de la location de l'Oérine, ont permis d'augmenter le nombre de vacanciers.

Grâce à la rénovation des gîtes de Fréjus, les vacanciers sont plus nombreux hors saison loin de la foule estivale.

À Fréjus, nous sommes en cours de remplacement de notre chaudière gaz par un système solaire thermique.

Toutes ces actions ont été réalisables grâce à la motivation et la volonté des différents personnels CNRS et CAES du siège, des régions et des centres de vacances.

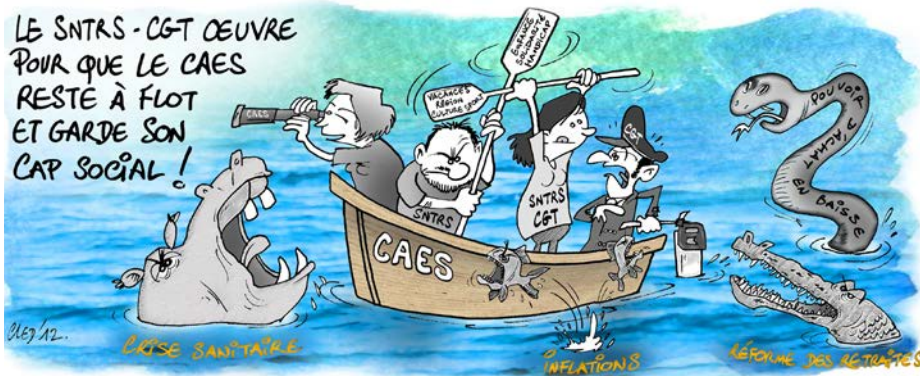
Nous avons la volonté de proposer aux agents des prestations vacances qui répondent au mieux à la demande.

Pour chacun de nos centres, nous poursuivons nos efforts avec la recherche de moyen en énergie renouvelable et leur mise en place, pour le bien de la planète.

Pour la Commission Enfance (Carole Février et Patrice Lecomte) :



Le mandat 2019-2023 fut marqué par la crise sanitaire de la covid, malgré cela, nous nous sommes efforcés de poursuivre nos objectifs. La commission enfance a dû gérer, au jour le jour, les différentes consignes sanitaires imposées par le gouvernement. Cela s'est traduit, pour nos Centres de Loisirs Éducatifs (CLE), par des périodes de fermetures qui ont alternées avec des reprises de l'activité, mais



avec une diminution considérable du nombre d'enfants accueillis. Pendant la COVID dans nos CLE, la commission enfance a veillé à maintenir l'accueil des enfants des agent-es en tenant compte de leur situation familiale. Le nombre d'enfants accueillis a, certes, été réduit pour respecter au mieux les mesures sanitaires gouvernementales, tout en maintenant, malgré les contraintes, la qualité de l'accueil.

Les séjours scolaires et les colonies à l'étranger ont été suspendus pendant les périodes où la pandémie était au plus haut, par-là suite les séjours en France furent priorités pour éviter des rapatriements sanitaires.

La politique volontariste du CAES du CNRS en faveur de l'enfance permet aux enfants de ses adhérents de bénéficier de différentes subventions sur plusieurs types de séjours.

Les services du CAES essaient de diversifier l'offre en proposant des séjours sportifs, de découverte, culturels, artistiques, scientifiques, linguistiques. Les enfants porteurs de handicap ne sont pas oubliés et des prestations adaptées leur sont proposées. La commission enfance et la commission handicap et solidarité ont travaillé en collaboration pour rédiger une note sur le subventionnement des séjours adaptés et ALSH pour les enfants en situation de handicap.

La commission enfance a procédé à l'augmentation du plafond du coût journée des ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement) en le passant de 35 à 40 € pour l'adapter au mieux à l'inflation actuelle.

Par rapport au constat de vétusté de certaines aires de jeux dans les CLE (Marseille, Bordeaux et Orléans), il a été envisagé de procéder à leur remplacement ainsi qu'à l'installation de nouvelles aires, dans deux de nos centres de vacances (Fréjus et Oléron). Elles ont été installées de sep-

tembre à octobre 2022, pour un coût total de 250 k€.



Afin de faciliter le travail des professionnel-les au siège comme en région, la Commission Enfance a procédé à la synthétisation des différentes notes existantes, une sur les ALSH et l'autre sur les séjours jeunes.

Pour la Commission Culture (Laelitia Cavellini) :



Au travers d'événements culturels de grande qualité, les nombreuses actions de la commission ont contribué à renforcer le lien entre comités locaux (CLAS) et le niveau national dans le respect de l'autonomie politique des régions.

En effet, la commission a subventionné 15 activités culturelles locales déjà soutenues en région et a supervisé l'organisation de manifestations nationales par et pour les agents (2 Galas, Concours Photofolie, expositions de photographies dans la galerie du CAES du CNRS, 20 ans du festival du Théâtre à Oléron...).

Le SNTRS-CGT a impulsé un accès à des offres négociées pour la billetterie diffusée sur le site internet du CAES du CNRS. Tous les adhérents du CAES peuvent ainsi profiter de réductions et d'avantages sur des activités

de loisirs (tickets de musée et de cinéma, parc animalier, parcs de loisirs...).

Nous espérons que dans un futur proche les offres de billetterie seront étoffées, négociées en respectant nos valeurs et accessibles via la carte de membre du CAES du CNRS.

La Commission Communication (Frédéric Boller et Gilles Niel) :



Elle a impulsé plusieurs chantiers pendant ce mandat, comme la mise en place du kit web du CAES pour les structures locales et régionales : ce projet n'avancait pas ou très peu lors du mandat précédent. Sous l'impulsion du SNTRS-CGT, le cahier des charges a été validé, le prestataire choisi et depuis plus de deux ans de nombreuses structures locales et/ou régionales ont soit modifié des sites existants soit mis en place de nouveaux sites via le kit mis à disposition.

Mais aussi, l'utilisation de nouveaux supports pour la communication intra et extra CAES : de nombreux films ont été effectués à la fois pour informer le public des travaux dans les centres, les valoriser et décrire des événements particuliers. Les nouveaux médias tels que Facebook... permettent d'informer le grand public. Enfin la commission communication a travaillé avec le CNRS pour que toutes les informations relatives au CAES soient accessibles dans l'intranet du CNRS et dans les lettres hebdomadaires adressées à tous les agents.

Et pour finir a procédé à la refonte des outils informatiques utilisés en interne : un travail de recensement des divers outils informatiques a été effectué pendant ce mandat. Un outil d'édition et de partage collaboratif a été mis en place et d'autres sont en cours tels la refonte de l'intranet, la création d'une banque d'images...

La Commission Solidarité Handicap (Patricia Fouquereau) :

Elle a œuvré à la poursuite et à la promotion des actions en faveur des familles confrontées à des situations difficiles en renforçant les aides spécifiques, en tenant compte d'un contexte conjoncturel de plus en plus



difficile et pénalisant pour les agents et leurs familles.

Elle a permis d'accueillir dans les meilleures conditions les personnes en situation de handicap et leurs familles.

Mais aussi, développer la communication afin de faire connaître aux agents l'action du CAES en faveur des agents en situation de handicap. Cela s'est par exemple traduit par la diffusion et l'affichage de supports de communication en Région.

Et a procédé au subventionnement des aidants et accompagnants de personnes en situation de handicap, séjournant dans nos centres de vacances.

La Commission Sport (Patricia Fouquereau) :



A sein de cette commission, notre élue a œuvré pour permettre l'accès des activités sportives à tous et à toutes en proposant des activités plus accessibles aux non-sportifs aguerris.

Un rapprochement avec la commission Solidarité Handicap pour une meilleure inclusion de tous a également été entrepris.

La Commission Finances (Véronique Gonnet-Grandjean et Jacky Hirsch) :



Au sein de cette commission dans cette période très difficile de pandémie, nos élu-es ont toujours été présents pour discuter des orienta-

tions financières afin de soutenir la continuité de l'action sociale et de maintenir les emplois dans nos structures et garder ainsi les compétences acquises.

La Commission RH (Jacky Hirsch) :



La commission a contribué à la prise de décision tout au long de la crise sanitaire. Elle a étudié les nombreuses évolutions de la grille de salaires CAES avant proposition au CSE. Elle a réfléchi à l'évolution des postes du CAES et du CNRS.

En conclusion :

Toutes ces actions sont menées afin que tous les agent-es CNRS, tous les professionnels CAES puissent se retrouver dans le CAES que nous construisons.

Partout, nous sommes vigilant-es au respect des valeurs défendues par le SNTRS-CGT et militons pour de nouvelles avancées sociales.

Nous vous rappelons qu'il est important pour les élu-es SNTRS-CGT au CA et au Bureau National du CAES d'avoir un retour de la politique qu'ils impulsent et de sa perception dans les différentes régions.

Pour ce prochain mandat, face à la crise financière et l'inflation galopante, nous agissons pour que le CAES puisse permettre l'accès pour toutes et tous aux vacances, aux activités dédiées à l'enfance, au sport et à la culture. Pour le SNTRS-CGT, une juste répartition doit s'appuyer sur une politique sociale et inclusive en faveur de tous et toutes les agent-es titulaires, contractuel-les et retraité-es. Nous veillons particulièrement à faciliter l'accessibilité aux activités et prestations pour les personnes en situation de handicap. Une grande vigilance doit être observée afin que le taux de renouvellement des bénéficiaires soit le plus élevé possible. Enfin, des mesures spécifiques vers les plus démunis viennent compléter ces actions, selon le principe d'entraide.

Pour atteindre ces objectifs, le SNTRS-CGT revendique une nette augmentation de la subvention versée par le CNRS et l'arrêt de la diminution programmée des emplois, au CAES comme dans l'ensemble des unités du CNRS.

Votez et faites voter pour notre liste du 26 avril au 15 mai 2023.

Les élu-es SNTRS-CGT au CA du CAES du CNRS



Analyse des résultats électoraux du SNTRS-CGT aux élections professionnelles de 2022



Grégoire Nadin

(chercheur CNRS, membre du bureau national, pilote du Groupe de travail « élections professionnelles »)

Quels enseignements tirer des élections professionnelles de 2022 dans nos organismes?

Globalement la CGT se maintient, sans vraiment progresser ni régresser. Cependant, les endroits où nous progressons nous montrent la bonne voie pour reconquérir notre audience électorale, et reconstruire un syndicalisme de classe et de masse.

Au CNRS, la CGT progresse légèrement de 23,6 % à 24,3 %.

Le SGEN-CFDT progresse de 1 % et reste première organisation syndicale à 27,5 %.

Les autres syndicats « réformistes » reculent. Le SNIRS-CGC passe de 6,3 % à 3,6 %, le SNPTES-UNSA de 14 % à 10,2 %. Mais ces reculs bénéficient plutôt à la CFDT, au SNCS-FSU, qui gagne 3,5 %, à 20,1 %, et à SUD Recherche qui gagne 1,2 % et passe devant le SNPTES-UNSA, à 10,3 %. FO reste non représentative à 3,8 %.

On peut affiner les résultats en regardant les votes par CAP.

Il est frappant de voir que

le SNTRS-CGT recule beaucoup chez les chercheur·ses (de 19,7 % à 15,4 %,

rappelons que le SNTRS-CGT était à 13,8 % chez les chercheur·ses en 2014), tandis que

nous progressons, de 27,5 % à 30,7 % chez les IT.

Cela explique que ce soit le SNCS-FSU qui progresse le plus au CSA, puisqu'il a regagné le vote des chercheur·ses en CAP, passant de 38 % à 42,1 %, ainsi que SUD qui passe de 6,1 % à 9,3 % parmi les chercheur·ses. Ce résultat doit nous interpellier. Il est sans aucun doute à l'image du fonctionnement du secteur chercheurs, avec le départ en retraite ou le retrait de plusieurs camarades, et un bureau qui ne se réunit que sporadiquement. Les résultats aux CAP sont au-delà de ça en concordance avec les résultats au CSA.

Compte tenu des grandes difficultés à voter au CNRS, la participation s'est effondrée, de 29 % à 25 %.

Sans surprise, les votes dans les CAP montrent que cet effondrement est inversement proportionnel aux niveaux de rémunérations : la participation des technicien·nes passe de 31 % à 20,3 %, celle des AI-IE-IR est à

33,4 % alors qu'elle était entre 36 % et 42 % en 2018, celle des chercheur·ses ne chute « que » de 30 % à 26,4 %. A cela s'ajoute la réduction des effectifs qui impacte notre électorat : depuis 2018, le CNRS est ainsi passé de 3005 à 2252 technicien·nes.

Concernant le vote par régions CNRS, on constate sans surprise

que le pourcentage de votant·es CGT est fort (plus de 25 %) là où il y a des sections bien implantées et actives (Nice, Toulouse, Paris Centre, Montpellier).

On peut se féliciter du bon score réalisé au siège (25 %), qui est sans aucun doute le résultat du travail de terrain fait autour de la fusion avec la région Normandie. De même nous avons nettement progressé à Meudon (de 19 % à 25 %, soit de 70 à 97 voix) où un travail de terrain a été mené autour de la revente du site.



Nos résultats sont très faibles à Orléans (11,11 %) et Nancy (12,84 %), qui sont cependant de petites régions.

Enfin, le vote sur la DR4 (Orsay) doit

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022



DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



nous préoccuper (19,45 %) puisqu'il s'agit de la région la plus grosse de France (près de 3500 personnels).

En dehors de ces régions, les résultats sont entre 20 % et 25 %.

En conclusion, compte-tenu de la situation politique générale, des restructurations internes de l'organisme et du mode de vote impactant particulièrement l'électorat CGT, nous pouvons être fiers de notre résultat

**nous progressons
de 0,6 %**

même si ce résultat n'est sans doute pas à la hauteur des efforts déployés par bien des militant.es. Au-delà de ça, il y a une cause très claire à cette faible progression : notre recul parmi les chercheur-ses.

Il convient donc de prendre les décisions adéquates en relançant le secteur chercheur-ses.

**A l'Inserm, la CGT
progresses de 25,4 % à
28,6 % (+3,2 %).**

Globalement, le SNPTES-UNSA s'effondre de 21,3 % à 12,8 %, le SGEN-CFDT reste première organisation à 38,9 % (+3,3 %), la FSU est à 19,7 % (+2 %). La participation continue de s'éroder (de 25,6 % en 2018 à 23,8 % en 2022).

Concernant les votes par CAP, nos résultats restent stables, autour de 30 %, chez les A (où la CFDT fait 45,7 % alors qu'elle était entre 40 % et 42,7 % en 2018), progressent de 44 % à 49,5 % chez les technicien.nes (où la participation a fortement chuté, de 32,2 % à 22,3 %).

La participation a globalement chuté chez les IT (-4,4 %), et nous progressons globalement légèrement en pourcentage (+0,6 %) mais pas en voix.

Dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche,

.....> du 1^{er} au 8 décembre 2022

#jevotecgt



En CAP chercheur-ses, nous progressons de 11,7 % à 14,7 %, mais restons en dessous du score de 2014 (16,2 %). En effet, il vaut mieux comparer avec le score de 2018 puisque nous n'avions pas présenté de liste en DR en 2018, mais en avions présenté en 2014 et en 2022 les deux CAP ont été fusionnées. Le SNCS-FSU progresse de 7 %, la CFDT et le SNPTES chutent de 7,4 % et 2,7 % respectivement.

**A l'Inria, le vote CGT a
légèrement régressé à
29,5 % (-0,7 %).**

La participation a bondit à 32,9 % (+9,5 %).

Mais c'est surtout la FSU (30,6 % soit -3,9 %) qui a pâti de la progression de la CFDT à 39,8 % (+4,6 %).

Nous faisons liste commune avec la FSU dans les CAP, alors qu'en 2018 (et 2019 pour les chargés de recherche) nous ne présentions pas de liste en CAP chercheur-ses, la FSU présentait seule, et la FSU ne présentait pas de liste en CAP IT alors que nous présentions seuls. Le résultat est équivalent à l'addition des scores de nos deux organisations au CSA (60,1 %) parmi les chercheur-ses (60,6 % à la CAP) mais nettement inférieur parmi les IT (52,5 % à la CAP). Nous gagnons malgré tout 0,9 % à la CAP des IT par rapport à 2018. La comparaison n'est pas possible pour les chercheur-ses puisque la CFDT n'y présentait pas de liste en 2018. Comment expliquer ce résultat ?

La participation est nettement supérieure à l'INRIA dans les CAP (48,8 % pour les IT, 49,7 % pour les chercheur-ses contre 32,9 % au CSA). Il semble donc que des IT qui n'ont pas voté au CSA se sont mobilisés pour leur CAP en votant CFDT.

La CGT progresse nettement chez les contractuels IT (de 6 voix soit 20,7 % à

29 voix soit 41,4 %), sans doute du fait de la présence de candidats contractuels sur les listes présentées.

A l'IRD, nous avons progressé à la fois en nombre de voix et en représentativité (28,5 %) malgré une chute très importante de la participation (-11 %).

Les votes blancs sont aussi en progression

En nombre de voix, le SNTRS-CGT progresse constamment globalement (188 en 2014, 192 en 2018, 198 en 2022) mais surtout chez les chercheurs (+10 %, 17 voix en plus) et chez les contractuel·les (+5,3 %, 8 voix en plus).

La participation fluctuante modifie notre représentativité (participation totale 2014 = 38 %, 2018 = 48 %, 2022 = 37 %). En 2022 nous sommes les seuls à avoir progressé en nombre de voix.

Niveau représentativité, la CGT progresse de 7,8 % (28,5 %), la FSU progresse de 4,7 % (22,5 %), FO perd -1,4 % (13,4 %) et la CFDT reste première organisation syndicale mais s'effondre avec une baisse de -11,1 % (35,7 %).

A l'INED, la CGT a subi un recul (de 37,2 % à 28,2 %).

Le SNTRS-CGT se présentait en alliance avec SUD (issu d'une scission de la CGT) dans les CAP mais chacun de son côté en CSA, face à la CFDT. Le vote était à l'urne et la participation a progressé (de 58,5 % à 61,6 %, soit 149 exprimés au lieu de 129 en 2018).

La CGT comme SUD ont subi un recul (de 37,2 % à 28,2 % pour la CGT, de 25,6 % à 22,8 % pour SUD) et la CFDT progresse de 37 % à 49 %, soit 25 voix en plus.

La répartition des sièges reste la même qu'en 2018 en proportion (donc 2 CGT, 2 SUD, 4 CFDT).

Les résultats sont un peu meilleurs dans les CAP, où la CGT et SUD faisaient liste commune : 51,6 % en CAP IT, 52,8 % chez les chercheur·ses. En 2018, il n'y avait qu'une seule liste commune avec la CFDT dans les CAP, et nous ne pouvons donc pas quantifier une éventuelle évolution des résultats.

La CFDT a nettement progressé chez les contractuels (25 votes contre 2 en 2018), SUD fait 16 voix et la CGT 10. Si ces contractuels ont voté au CSA, cela suffit quasiment à y expliquer la progression de la CFDT.

En dehors des évolutions franches discutées à l'Inria et à l'Ined chez les contractuel·les, il est compliqué de tirer des conclusions des résultats tellement la participation de ces collègues est faible.

Disons pour faire court que nos résultats sont très bons, autour de 40 %, parmi les quelques contractuel·les qui votent.

Les résultats au CSA ministériel sont à l'image de ce que nous constatons dans nos établissements.

La FERC-CGT recule légèrement à 18,1 % (-0,5 %), la CFDT progresse à 17,2 % (+0,5 %), mais c'est surtout l'Unsa qui reste première organisation mais régresse à 24,1 % (-6,1 % si l'on compare aux résultats additionnés de l'Unsa et du Snptes, qui se présentaient séparément en 2018 mais ont refusionnés depuis) et perd un siège alors que la FSU progresse à 17,7 %

(+4,6 %) et en gagne un. SUD et FO progressent légèrement et gardent leur représentativité.

La participation, très difficile du fait du vote électronique en particulier dans nos organismes et dans les Crous, s'est effondrée à 19,2 % (-11,3 %).

Le ministère refuse toujours aujourd'hui de donner la répartition des votes au CSA ministériel par établissement. Nous ne savons donc pas si les personnels des organismes ont réellement peu voté au CSA ministériel et si oui dans quelle proportion.

Conclusion :

Ces résultats sont le fruit d'une campagne menée depuis juin 2022 par le syndicat, avec la constitution d'un groupe de travail ad hoc, plusieurs réunions d'échanges entre secrétaires de section et région, la constitution d'un site web spécifique, du matériel (les fameux goodies), des supports (heure d'information syndicale sur la feuille de paye, 4 pages FERC, affiches). La semaine électorale a été particulièrement chargée avec des tours téléphoniques des syndiqué·es et des sympathisant·es pour les aider à voter. Le bureau national l'a déjà fait, mais je souhaite de nouveau saluer l'engagement des camarades dans cette campagne.

L'approche générale du syndicat a été de considérer que le travail de terrain, la mobilisation des syndiqué·es, était notre force et devait primer sur le reste. Compte tenu des difficultés à voter, le vote a été très militant et il me semble a posteriori qu'il s'agissait de la meilleure stratégie. Les résultats à Meudon ou au siège en attestent par exemple.

De plus, cette stratégie est payante à long terme pour le syndicat puisqu'elle favorise la vie syndicale, donc la mobilisation et la syndicalisation. On peut sans aucun doute mieux faire et sans doute ne faut-il pas non plus négliger la propagande « dématérialisée », mais il me semble que cette campagne allait dans la bonne direction.

Grégoire Nadin

Merci aux électeurs !

**TOUTE LA CGT MOBILISÉE
POUR GAGNER**



Le scandale de la vente forcée d'une partie du site CNRS de Meudon-Bellevue

Historique du « projet » de vente :

Depuis plus de 10 ans, le CNRS avait un projet immobilier comprenant la vente de la partie Ouest du site de Meudon-Bellevue pour reconstruire trois bâtiments neufs pour le CNRS sur la partie Est du site.

En 2020, le projet immobilier change de nature avec l'abandon de la construction de ces trois bâtiments. En effet, la direction du patrimoine de l'immobilier de l'État pousse les administrations et les opérateurs de l'État à « rationaliser » leur parc immobilier. L'État a demandé au CNRS de ne pas construire de nouveaux bâtiments, mais d'utiliser le parc existant en particulier en région parisienne. Le projet de vente de la partie ouest n'est pas quant à lui interrompu.

Ainsi, en décembre 2021, les promoteurs VINCI Immobilier Île-de-France et KAUFMAN & BROAD DEVELOPPEMENT et le CNRS s'entendent sur un prix de vente de cette partie pour un montant de 46 700 000 euros après l'estimation d'un expert indépendant.

À l'été 2022, le promoteur dénonce le projet de vente ; le prix serait selon lui trop élevé au prétexte que le coût de la construction aurait augmenté.

À l'automne 2022, le promoteur donne son dernier prix d'achat à savoir 38 700 000 euros (soit 8 millions de moins !) ; le CNRS, après une contre-expertise indépendante, propose au promoteur 43 700 000 euros. Le promoteur ne donne pas suite. Pour la direction du CNRS, la vente est donc caduque comme l'entérine le budget rectificatif du conseil d'administration du CNRS du 21 octobre 2022.

En décembre de cette même année, dans un avis de la direction immobilière de l'État sur le schéma pluriannuel de stratégie immobilière du CNRS, il est écrit : « *En ce qui concerne le site de Meudon-Bellevue, l'action devra être menée à bien de manière à garantir la recette liée à la cession d'une partie du site et permettre la production de logements, dont des logements sociaux, dans le respect des engagements pris* ».

Le 25 janvier 2023, la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, madame Retailleau, dans un courrier adressé au PDG du CNRS, courrier resté secret, intime l'ordre de vendre au prix fixé par le promoteur et de libérer les lieux sous six semaines, à savoir le 15 mars 2023 : un huissier sera dépêché pour constater l'évacuation complète des locaux. Sans chercher à dédouaner la ministre, cette décision a été actée lors d'une interministérielle, **il s'agit donc bien d'une décision du gouvernement et du président de la République de brader l'immobilier du CNRS à des promoteurs en lésant l'organisme de plusieurs millions d'euros.**

La violence faite au personnel de la recherche occupant ce site lors de l'annonce de cette vente est inqualifiable : il s'agit d'une véritable expulsion !

En six semaines, le personnel de la DT-INSU, du service central des concours et de CNRS-Image doivent libérer les lieux. Une course à un rythme effréné pour trouver de nouveaux locaux et réaliser un déménagement en urgence vient d'être engagée par la direction du CNRS et imposée à son personnel.

Le travail syndical qui s'engage :

S'engage alors un travail syndical d'informations et de mobilisation du personnel du site de Meudon. Ce travail sera effectué par le SNTRS-CGT en collaboration étroite avec le SNCS-FSU.

Nous organisons une assemblée générale du personnel le 2 février, au cours de cette réunion des contacts sont pris qui permettront de travailler ce dossier sur le fond.

Pour alerter le personnel du CNRS et la presse quatre publications des deux syndicats paraissent fin janvier et début février, dont deux lettres ouvertes l'une à la ministre Sylvie Retailleau pour demander de rendre public le courrier du 25 janvier 2023 ordonnant la vente d'une partie du site de Meudon-Bellevue du CNRS et la deuxième à l'attention des membres du Conseil d'Administration (CA) du CNRS pour leur demander de ne pas valider la vente.

Une pétition lancée le 6 février par le SNTRS-CGT et SNCS-FSU contre la vente forcée de Meudon a recueilli à ce jour près de 7 900 signatures.

Nos communications portent leurs fruits, la presse écrite s'empare du sujet (AFP, Médiapart, Charlie Hebdo, le Canard enchaîné, le Figaro, le Parisien, l'Humanité ...).

Mais aussi les médias de l'audiovisuel publics avec France-Culture et le journal de 20 h de France 2.

Le 10 février, lors de la séance extraordinaire du conseil d'administration du CNRS devant se prononcer sur la vente, un rassemblement du personnel est organisé à l'initiative de nos deux syndicats. Plus d'une cinquantaine de personnes, dont le personnel de Meudon impacté par le déménagement, sont présents devant la salle du conseil d'administration. Une délégation comprenant les porte-parole des services impactés et les représentants syndicaux est reçue en séance. Des témoignages émouvants sont délivrés aux administrateurs. Ils parlent des conséquences d'une vente sur leurs travaux de recherche, l'organisation des concours et des difficultés de mener à bien un tel déménagement en si peu de temps. Ils parlent du peu de cas fait sur le sens de leur travail en balayant d'un revers de la main en six semaines les projets en cours. Après le départ de la délégation, de longs débats commencent au sein du conseil d'administration où l'ensemble des élus bataillent pour faire basculer le vote. L'obtention par un des administrateurs de l'ajout au texte de vente de la mention « **montant en cohérence avec l'évaluation des services des domaines** » lève les craintes de certains, leur permettant de se couvrir contre une éventuelle malversation financière. Le conseil approuve par 12 voix pour, 8 voix contre et 2 abstentions la vente par le CNRS des parcelles cadastrales pour un mon-

tant de 38 780 000 € nets vendeur, montant en cohérence avec l'évaluation des services des domaines. Sic !

Les personnels rassemblés sont abattus en apprenant le vote de la vente. Nous leur promettons de lancer un recours en justice contre cette opération de vente.

Une réunion publique le 15 février organisée par le maire de Meudon en présence des promoteurs à laquelle des camarades du syndicat ont participé brosse le tableau du chantier à venir : vente du terrain par le CNRS le 15 mars, début des travaux le 16 mars avec désamiantage, déblayage et démolition jusque fin 2023. La livraison des logements est prévue à l'été 2026, soit 42 mois de travaux !

Le 21 février, lors d'un rendez-vous au niveau fédéral de la CGT avec la ministre madame Retailleau, nous l'interpellons sur Meudon. La seule chose qu'elle est capable de dire pour se justifier à propos de cette vente est « le permis de construire est valide jusqu'au 14 avril 2023, il y avait donc urgence à réaliser la vente ». A la question de la CGT : « En quoi cela intéresse la recherche publique que le permis de construire de Vinci expire le 14 avril ? » la ministre ne répond pas !

Le SNTRS-CGT et le SNCS-FSU engagent alors un recours sur le fond contre la vente, mais aussi un référé-suspension pour invoquer l'urgence. Le recours au fond porte sur des procédures litigieuses en droit en matière de cession de terrains. Il doit être examiné au plus tard le 16 juin. L'audience du référé-suspension a été jugé au tribunal administratif de Cergy-Pontoise le 14 mars, beaucoup trop tard suite à la malveillance du tribunal administratif de Paris qui a traîné pour répondre et in fine a estimé, à notre avis à tort, ne pas avoir à juger cette affaire. Le 14 mars, les locaux avaient été entièrement vidés, le personnel des services concernés bien qu'hostiles à ce déménagement ont travaillé d'arrache-pied à ce déménagement pour qu'il soit fini avant le 15 mars. À l'audience, l'avocat du CNRS a brandi son téléphone pour dire qu'il avait le document officiel de l'huissier certifiant que les locaux étaient bien vidés. L'avocat de Vinci s'est étranglé quand il a appris que le service des domaines avait estimé les parcelles à vendre pour un montant 31 millions, montant jusqu'alors inconnu de l'acheteur et de nous-même. Dans sa



plaidoirie, l'avocat avait soutenu à la juge que le montant de 38,7 millions était le prix juste. À l'annonce de 31 millions, il a lâché que Vinci aurait dû proposer moins ! Une véritable mascarade cette audience, avec la représentante des domaines qui expliquait que les estimations de l'État étaient très justes et justifiées ! Il faut savoir que les logements à construire auront une vue imprenable sur Paris et la tour Eiffel ! Qui peut dire que le prix de l'immobilier parisien est en chute libre à part les domaines, le gouvernement et Vinci ? Comment a-t-on pu passer d'un montant de vente de 46,7 millions en décembre 2021 à un montant de 38,7 en 2023 ?

Quels sont les intérêts cachés derrière cette mascarade ? A qui profite le crime ?

La juge a rendu son jugement le 15 mars au soir, elle n'a absolument pas jugé le fond, mais a estimé qu'il n'y avait plus urgence vu que les locaux étaient vides ! La vente a été signée en catimini le 15 mars par le CNRS et les promoteurs.

Et maintenant ?

Il nous reste le fond en souhaitant que la justice rende enfin justice à la recherche publique et à son personnel face aux promoteurs-vautours et à un État complice.

Les premiers coups de pelleuse ont été donnés le 5 avril.

Le personnel est exténué et désabusé tant sur le site de Meudon que sur Gif-sur-Yvette. Le personnel de la DT-INSU est relocalisé à Gif dans

des locaux provisoires, sans l'accès à l'ensemble de leurs machines-outils pour pouvoir travailler. Le personnel de CNRS-Image est logé à titre provisoire sur le bâtiment historique de Meudon-Bellevue ainsi que les collègues du service des concours. Tout le monde s'entasse dans des « open-space ». Les concours d'accès de statut de fonctionnaire 2023 se déroulent dans des locaux de l'université catholique de Lille ! Et tout le monde trouve cela normal !

Au moment où les unités de recherche publique cherchent de l'argent pour fonctionner, le CNRS, sur injonction de la ministre vient d'offrir 8 millions d'euros à des promoteurs sans aucune raison ni contre-partie !

À quand le réveil des personnels de la recherche, à quand la rébellion face à tant de mépris pour la recherche scientifique et son personnel ?



Josiane Tack

Pour une vraie relance de l'évaluation des laboratoires par le comité national et les autres instances d'évaluation des EPST.

L'évaluation des laboratoires, c'est important pour la recherche publique, pour une recherche qui fasse avancer le front des connaissances. Comme pour toute activité de recherche, c'est un jugement par les pairs, mais collectif cette fois qui mesure la qualité scientifique du travail effectué, mais aussi les conditions dans lesquelles il est produit. C'est comme ça que l'activité globale est évaluée. Elle s'accompagne de conseils ou de recommandations pour progresser. Elle aide les tutelles à prendre de bonnes décisions.

Ces considérations ont toujours été à l'origine de l'évaluation par les instances du comité national ou des structures équivalentes dans les autres organismes (CSS INSERM par exemple) dès l'origine des organismes.

Dans une certaine mesure les conseils scientifiques (aujourd'hui CR) des universités pouvaient jouer le même rôle mais ils n'avaient pas la taille nécessaire pour le faire vu le caractère régional et la faible importance du vivier de spécialistes au niveau local.

Les unités purement universitaires n'étaient donc "évaluées" avant 2005/2006 que par une structure purement ministérielle, la MSTP (Mis-

sion scientifique, technique et pédagogique)

C'est le prétexte que les gouvernements de droite des années 2000 (Chirac/Raffarin/ Villepin/Sarkozy/ Péresse) a pris pour reprendre en main l'évaluation des laboratoires.

En réalité pour eux, au-delà de ça, la question était de reprendre en main le management de la recherche, trop indépendant à leurs yeux : il a mis en avant la création d'une agence d'évaluation unique valable quelles que soient les tutelles des laboratoires publics : l'AERES créée en 2006.

Le but était de dissocier l'évaluation des opérateurs de recherche pour en faire un instrument de pilotage externe de la recherche chargée de travailler pour la compétitivité des entreprises françaises.

De fait, le comité national a été privé de ce travail d'évaluation. Un membre des sections participait aux comités de visite, mais ensuite le rapport, et la notation (car il y avait une notation !) leur échappaient. Concernant les élus C, ils étaient en réalité exclus de cette tâche en tant que tels, parfois seulement invités à rencontrer les IT du labo aux côtés du comité.

En 2014, le gouvernement de Hollande et Ayrault avec Geneviève Fioraso reprend le dossier

et "corrige" ce que tout le monde considérait comme excessif. Notamment la "notation" des laboratoires.

En mettant en place l'HCERES en lieu et place de l'AERES, il ouvre la porte à ce que l'évaluation soit reprise par les instances d'évaluation des organismes ou le comité national.

L'HCERES deviendrait dans ce cas une simple agence de qualité jugeant le processus d'évaluation lui-même.

Mais malheureusement, ce n'est qu'une possibilité théorique qui se transforme vite en trompe-l'œil, car les tutelles ne s'en saisissent pas. Le CNRS, notamment, répond que les universités ne souhaitent pas revenir à une évaluation par le seul comité national. Cependant, le décret indique bien que le comité national fait sa propre évaluation. Bien souvent, il va s'appuyer sur le seul rapport HCERES. Pour les IT, l'HCERES met en place la participation obligatoire d'un PAR (personnel d'appui à la recherche)





aux comités de visite. Malheureusement, il ne s'agit pas toujours d'un élu C. Cela arrive parfois néanmoins, mais la participation de ces PAR élu-es à la rédaction des rapports est difficile. Leur intégration dans les comités sont souvent marginale.

Fin 2021, le nouveau président de l'HCERES, Thierry Coulon change brutalement la donne pour la vague C des laboratoires, dont l'évaluation a déjà été retardée d'un an par le COVID.

Les comités de visite ne se rendent plus systématiquement sur place dans les unités.

La « visite » peut s'effectuer en visioconférence. Et le PROJET n'est PLUS ÉVALUÉ, seuls les résultats le sont.

Face à cela, les tutelles de laboratoires publics (EPST, Universités) se mettent d'accord pour demander aux laboratoires un document présentant leur projet qui sera évalué par leurs instances statutaires d'évaluation.

On aurait pu espérer que les visites de laboratoires redeviennent la règle au sein des sections du comité national ou des commission spécialisées équivalentes.

Cela n'a en général pas été le cas, à l'exception notable de l'INSB.

Le comité national, le CNRS n'aurait plus les moyens. L'évaluation des projets se fera sur « documents ».

Il est vrai que le CNRS est étranglé financièrement par Bercy : incitation à réduire son parc immobilier à tout prix (la vente forcée de Meudon illustrant cette contrainte à son paroxysme), contrainte sur la masse salariale qui ne doit en aucun cas permettre de faire progresser, voire de maintenir le nombre d'ETPT titulaires dans l'organisme.

Pour le pouvoir, le CNRS devient un coordinateur de programmes, les fameux PEPR, il perd peu à peu sa politique scientifique propre pour "monter" des projets dont l'essence est décidée ailleurs.

Alors comment faire vivre une vraie évaluation scientifique indépendante du pouvoir politique dans tout ça ?

L'exemple des visites de l'INSB est pourtant éclairant. Plusieurs camarades y ont participé en tant qu'élus C. Suite à ces visites, il est alors possible de comprendre le fonctionnement interne des laboratoires, de voir comment ces autres types de scientifiques que sont les IT sont associés à la définition du cadre de travail, aux objectifs et aux résultats.

La qualité du travail scientifique d'un laboratoire ne se juge pas à la somme de travaux individuels, mais à l'engagement collectif vers les objectifs.



Le travail d'évaluation nécessite un certain temps d'immersion dans ce collectif pour comprendre vraiment comment il fonctionne et où il pourrait dysfonctionner.

L'évaluation n'est pas faite pour arriver à une sanction ou séparer les excellents des moins excellents. Elle est faite pour conseiller, pour faire progresser pour améliorer l'activité et lui permettre de retrouver du sens.



C'est particulièrement important dans cette longue période où nous subissons le néo management public et la subordination de la recherche aux besoins du capital, qui conduit inexorablement à la perte de sens, à la souffrance au travail et à l'étiollement de la qualité scientifique elle-même.

Il est urgent d'obtenir dans toutes les sections du comité national, dans toutes les instances d'évaluation des autres EPST, voire dans la commission recherche des universités cotutelles, de vraies visites de laboratoires avec des élus, y compris des élus C. Mettons la pression aux directions d'établissements, en premier lieu le CNRS, aux directions d'institut pour l'obtenir.



François Bonnarel

L'état de l'ESR et des mouvements syndicaux au Liban

Ce texte est issu d'une rencontre entre la section SNTRS-CGT de l'IRD et deux collègues du Liban, Wafaa Noun, physicienne, enseignante chercheuse à l'Université libanaise (UL) et Faten El Hajj, journaliste spécialiste des questions d'éducation au journal libanais Al Akhbar. C'est le premier d'une série visant à faire le point sur l'état de l'ESR et des mouvements syndicaux et sociaux dans différents pays du monde. L'objectif est de repenser les collaborations scientifiques dans le cadre de la division internationale du travail, à travers les témoignages de nos collègues.

Au Liban, il y a une seule université publique (l'Université Libanaise) qui concentre un peu moins de la moitié des étudiants du pays.

La majorité des étudiant·es libanais·es se répartissent ainsi aujourd'hui dans une quarantaine d'universités privées.

Ceci n'a pas toujours été le cas et fait suite à la mise en place de politiques d'inspiration néo-libérale à partir de la fin de la guerre (années 90) et la prolifération d'universités axées sur le marché, et en partie financées par des investissements publics.

L'Université libanaise (UL) n'a été fondée qu'en 1951, cinq ans après l'indépendance du pays

sous mandat français jusqu'en 1946, suite à un large mouvement social engageant étudiants, syndicats et partis politiques progressistes, dont le mot d'ordre était le suivant: « Pas de réelle indépendance sans un enseignement national universitaire ». Cela a inauguré le début de la démocratisa-

tion de l'enseignement supérieur, qui devient alors un bien public indépendant des autorités religieuses, étrangères et des lois du marché. Cette dynamique est stoppée avec le début de la guerre en 1975 qui va durer 15 ans et aboutir au démembrement de cette université en plusieurs antennes et à la main-mise des partis politiques confessionnels qui se répartiront, officieusement, la gestion des différents campus.

Depuis 2019, la société libanaise s'enfonce dans la plus grande crise de son histoire contemporaine.

Celle-ci touche les différents secteurs du pays, et en particulier l'enseignement supérieur, maillon clé d'un modèle économique d'inspiration néolibérale basé notamment sur l'exportation massive d'une main-d'œuvre hautement qualifiée. La crise touche en particulier l'université publique qui

a connu des coupures budgétaires drastiques alors que ses enseignants perdaient plus de 90 % de leur salaire en raison de la dévaluation de la livre libanaise conduisant plusieurs d'entre eux à s'expatrier.

L'affaiblissement de l'université publique, orchestrée par l'oligarchie politique depuis de nombreuses années, sert les intérêts de certaines universités privées qui ont vu leurs effectifs d'étudiant·e·s et leurs profits augmenter, notamment depuis la crise.

Quid de la collaboration scientifique ?

Dans le public, les conditions de travail ne permettent plus de continuer à faire de la recherche.

Les budgets alloués étant très faibles, le recours aux collaborations avec des pays étrangers dont la France devient l'une des seules façons de pouvoir exercer son métier. De très nombreux chercheurs, en particulier à l'Université publique, ont fait leur thèse en France. Ils établissent donc des liens de collaboration avec leur laboratoire français où ils ont été formés. Le manque de budget touche particulièrement les disciplines des sciences humaines et sociales comme la sociologie ou les sciences politiques.

Les financements donnés pour la recherche sont souvent associés à des thèmes qui intéressent les pays qui donnent de l'argent et non pas les problématiques locales.

Il n'y a peu ou pas de possibilités de choisir ses axes de recherche.

Les financements via les appels d'offres vont surtout dans les universités privées

alors même que celles-ci ont déjà des moyens. Si dans le cadre de l'IRD, la majorité des collaborations se font avec l'université publique, tel n'est pas le cas pour les autres EPST français qui collaborent de plus en plus avec des universités privées. Cela encourage la formation de groupes d'in-

fluence au sein de pôles universitaires qui dominent la communauté scientifique et sous-traitent la recherche à certains laboratoires : pour faire de la recherche, il faut rentrer dans le groupe et mettre les noms des gens qui ont de l'influence.

État des lieux du syndicalisme dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Il n'y a pas de syndicat pour les enseignants-chercheurs ou le personnel de l'université que ce soit dans l'université publique ou les universités privées.

Une Ligue des professeurs de l'Université publique a été fondée en 1975, qui sera active pendant un certain temps mais verra son rôle et ses orientations changer durant la guerre. En effet, la fin de la guerre s'accompagne d'une main mise des partis



politiques confessionnels sur les syndicats, et notamment sur la Confédération générale des travailleurs libanais (CGTL), créant par ailleurs leurs propres organisations et affaiblissant toute possibilité d'action politique indépendante, notamment parmi les étudiants et les professeurs de l'Université libanaise.

En 2013, la création d'un syndicat des professeurs des universités privées a été tentée sans succès.

A l'Université publique, la fragmen-

tation des statuts (4 catégories avec 4 types de contrats parmi les enseignants-chercheurs), orchestrée par l'oligarchie au pouvoir, ne facilite pas les mobilisations. Néanmoins,

en mai 2019, éclate le plus grand mouvement de grève récent, mené par les enseignants titulaires et une partie des contractuels

qui sont devenus majoritaires au sein de l'institution. Un collectif se crée qui réclame une augmentation des salaires et la titularisation des contractuels.

Ils sont rejoints au bout de quelques jours par les étudiants dont la mobilisation permet de durcir la grève. La grève dure 50 jours mais finit par être rompue suite à l'intervention du pouvoir politique qui fait pression sur les enseignants à travers la Ligue des professeurs qui lui est inféodée. Par contre, les étudiants continuent leur mobilisation et créent le Regroupement des étudiants de l'Université libanaise.

Ainsi, à l'aube du soulèvement populaire d'octobre 2019 au Liban, la confrontation était déjà ouverte avec l'oligarchie libanaise au sein du secteur public et les étudiants de l'UL, principalement issus des classes populaires et des classes moyennes qui étaient les fers de lance. Leur participation a été déterminante lors de l'Intifada.

Ceux-ci parviennent pendant quelques semaines à organiser des actions clés, comme l'envahissement de l'association des banques, le rassemblement organisé au Campus étudiant de Hadath que les étudiants ont rebaptisé Farajallah Hné ou encore la manifestation étudiante du 12 novembre 2019, tout en ralliant à eux les étudiants du privé.

Durant le soulèvement de 2019, il y a également eu une autre tentative de créer un syndicat entre enseignants de l'université publique et des universités privées qui n'a, encore une fois, pas abouti pour diverses raisons, et notamment la faible connaissance du travail syndical parmi les membres. Beaucoup d'enseignants ont de plus

quitté le Liban depuis car ils n'étaient plus payés ou leur salaire avait drastiquement diminué en raison de la dévaluation de la livre libanaise. Il y a eu aussi une vague énorme de licenciement des enseignants du privé. Et chaque fois que des mouvements de grève ont été initiés, et il y en a eu plusieurs au cours des dernières années, les partis confessionnels au pouvoir bloquent. Si la création d'un syndicat national de l'enseignement supérieur et de la recherche, regroupant toutes les catégories des personnels de l'Université publique et des universités privées, a été évoquée à diverses reprises,

la situation actuelle est plutôt celle d'une quasi-absence du travail syndical dans ce champ, dans un contexte de crise multiforme affectant toute la société.

Côté étudiant, ces derniers n'ont presque jamais remis les pieds dans leur université depuis 2020, entravant toute possibilité d'organisation collective.

Pour aller plus loin, lire:

« Les universités libanaises : les mutations d'un secteur en danger » et « Les étudiants à l'avant-garde du soulèvement d'octobre 2019 » parus dans le dossier de la revue Moyen-Orient, numéro d'octobre-décembre 2022.

À écouter sur :

<https://www.rfi.fr/fr/podcasts/orient-hebdo/20221029-liban-l-universit%C3%A9-un-secteur-en-danger-au-c%C5%93ur-de-la-contestation>

Faten & Wafa



LUTTES GAGNANTES



Marc REGNY-DEMERY

Avec l'inflation galopante, l'hiver a été rude. Les biens de premières nécessités ont fortement augmenté sans que les salaires suivent. Les combats ont été nombreux, et grâce à la CGT, des salariés de tout secteur d'activité ont vu leur feuille de paie augmenter. Dans le même temps, la lutte contre la fermeture de site ou contre des patrons ripoux se poursuit.

Le printemps quant à lui risque d'être chaud avec les fortes mobilisations contre la réforme des droits à la retraite.

Salaires et conditions de travail

DOMIDOM (Calvados)



Les salarié.es de l'agence de Caen du groupe DOMIDOM, filiale d'ORPEA, ont obtenu :

- une augmentation générale des salaires de 9 % ;
- la hausse du remboursement des frais kilométriques de 0,31 € à 0,45 € ;
- l'instauration des paniers repas sur une base minimale de 7 € ;
- la mise en place d'une prévoyance; avec prise en charge à



minima de 50 % par l'employeur en 2023.

CARAMBAR (Vienne)

Les salariés et le syndicat CGT-CPK Production Carambar & Co Etablissement de Saint-Genest d'Ambière arrachent de meilleurs salaires aux termes des NAO et après 5 jours de grève.



- 4.5 % d'augmentation de salaire avec un talon de 90 € minimum pour tous ;
- 1300 € de prime de la valeur ajoutée (dont 1000 € versée en décembre 2022 et 300 € en janvier 2023).

CLESTRA METAL (Bas-Rhin)

Le syndicat obtient le 21 décembre, après 3 semaines de lutte, la CGT obtient :

- le maintien de tous les acquis et accords d'entreprises en vigueur ;

- une augmentation mensuelle de 65 € ;
- une prime de 420 € en 2022, et 650 € de prime en 2023, en 2024 et 2025.

GARDANNE (Bouche du Rhône)



Le syndicat CGT de la commune et les agents municipaux des crèches de Gardanne obtiennent des améliorations substantielles de leurs conditions de travail, avec :

- 2 jours de fractionnement ;
- un plan de travaux d'urgence ;
- le maintien du repas de fin d'année et après-midi libéré ;
- des équipements de prévention individuelle (EPI) adaptés ;
- une meilleure réactivité des remplacements par du personnel diplômés ;
- un plan de dé-précarisation des personnels ;
- le retour dans les meilleurs délais de la médecine préventive ;
- l'ouverture de tous les postes vacants (après analyse des besoins) ;
- la fermeture à 17h les veilles de jours fériés (ou 1 heure de récupération).

GRID SOLUTIONS (Rhône)



Les salariés de GRID SOLUTIONS, filiale de Général Electric, gagnent après 6 jours de grève une hausse de salaire de 6 % avec un talon de 130 €.

SPONTEX (Oise)



Après une grève éclair, la CGT avec les salariés obtiennent :

- 6 % d'augmentation générale de salaire, avec une application de 4 % au 1^{er} janvier 2023 et 2 % au 1^{er} juillet 2023 ;
- le versement de 1000 € de la prime valeur ajoutée.

Chaque équipe n'aura fait au final que 4 heures de grève, qui auront suffi à satisfaire aux revendications pleinement légitimes de ceux qui produisent la richesse de l'entreprise.

Compagnie Fromagère de la Vallée de l'Ance (Haute-Loire)

Au terme de 4 jours de lutte, les salariés de la Fromagerie de Beauzac arrachent :

- 2.9 % d'augmentation de salaire pour tous ;
- 15 minutes de pause payée par jour ;
- une augmentation de la prime vacances pour un montant total désormais à 800 € par an ;
- une prime de 405 € de reprise de travail, dit autrement, le paiement des jours de grève ;
- une clause de revoyure pour septembre.

Les salariés font leurs comptes : ces acquis représentent mensuellement 6.5 % d'augmentation sur la fiche de paie. Mandat est donc donné au syndicat CGT pour signer les NAO qui seront applicables au 1^{er} mars 2023. Une fois encore, cette lutte est la démonstration que l'implantation

syndicale CGT (qui plus est avec 100 % des voix aux élections professionnelles) est la meilleure réponse face à l'arbitraire patronal.

Fonderie Castmetal FWF (Doubs)



Après quatre semaines de grève, les salariés de la fonderie Castmetal espèrent toujours faire plier la direction pour obtenir une revalorisation salariale.

Défense de l'outil de travail

Cité de l'Architecture et du Patrimoine sous-traitance par la société KORPORATE

Les agents exigent les garanties minimales suivantes :

- le maintien sans condition sur le site de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine, des agents repris par la société KORPORATE ;
- l'encadrement de la clause de mobilité et le respect des dispositions prévues par le CCAP conclu entre le prestataire et la Cité de l'Architecture et du Patrimoine ;
- la non-discrimination à l'égard des agents grévistes ;
- des garanties contre les pressions déjà exercées sur eux dès le début du transfert du marché à KORPORATE pour faire partir les agents les plus expérimentés et donc les mieux rémunérés.

Pour la CGT-Culture, cette grève et l'attitude du prestataire dans ce conflit social, comme on l'a vu dans bien d'autres sites du Ministère, font la démonstration que le recours aux prestataires extérieurs, à l'externalisation/privatisation des missions de sûreté et de surveillance, toutes ces missions correspondant à celles des corps de titulaires de la filière Accueil et Surveillance propre au Ministère de la Culture, est une absurdité sociale et financière motivée par une seule

règle : la baisse de la masse salariale du service public !

la CGT-Culture revendique l'internalisation des missions et des agents prestataires au sein du Ministère de la Culture.

THALES Pont-Audemer (Eure)



Après trois ans de luttes, les salariés de Thalès Pont-Audemer ont gagné la pérennisation du site et le maintien à minima de l'effectif par l'annonce d'un plan de réindustrialisation de 30 millions d'euros.

Ce plan d'investissement va permettre de convertir le site, actuellement exclusivement consacré à la production de cartes SIM, en site de production de cartes électroniques à forte valeur ajoutée permettant ainsi à Thales de sécuriser sa chaîne d'approvisionnement et de relocaliser de l'activité. Le site restera aussi partiellement un site de production de carte SIM pour les clients européens.

IRSN



Les salariés de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) se sont mobilisés contre la disparition de leur structure annoncée par le gouvernement. Ils obtiennent une première victoire avec l'adoption le 15/03/2023 d'un amendement de réécriture visant au contraire à sanctuariser cet organisme d'expertise jugé essentiel pour le contrôle des installations nucléaires du pays.

Patrons ripoux



Le groupe Auchan a été condamné le 16 décembre dernier pour « harcèlement moral », « discrimination syndicale », « manquement à l'obligation de sécurité ».

Dans cette affaire du magasin Auchan de Tourcoing, il s'agit bien de la vie et de la santé de travailleurs. Il s'agit aussi de la dignité et du refus de se laisser faire par une hiérarchie complice et coupables de violences : une salariée victime d'une fausse couche sur son lieu de travail, une autre salariée licenciée (puis réintégrée grâce à la CGT) pour une erreur de caisse de 85 centimes, des attaques directes ou plus sournoises contre les militants ou les sympathisants de la CGT, un harcèlement caractérisé contre un responsable CGT.

Nouvelle tentative du préfet de Seine-Maritime sanctionnée par le Tribunal Administratif.

Le 15 décembre 2022, le tribunal administratif de Rouen a annulé, pour la seconde fois, la décision du préfet de Région d'exclure de l'observatoire du dialogue social de Seine Maritime, notre camarade Gérard LE CORRE, agent à l'inspection du travail et titulaire d'un mandat syndical interprofessionnel.

Actions contre la réforme des retraites

Les syndicats se sont montrés unis contre le projet de réforme du système des retraites. La mobilisation a été impressionnante.

Le nombre de manifestants lors des différentes journées est éloquent et atteste du rejet de cette contre ré-

forme injustifiée et injuste :

- 19 janvier 2023 : 2,21 millions de manifestants
- 31 janvier 2023 : 2,83 millions
- 7 février 2023 : 1,98 millions
- 11 février 2023 : 2,57 millions
- 16 février 2023 : 1,27 millions
- 7 mars 2023 : 3,46 millions !!!
- 11 mars 2023 : 1 million
- 15 mars 2023 : 1,69 millions



Dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche, outre les manifestations, nombre d'universités ou établissements sont ou été bloqués.

Le syndicat étudiant l'Alternative recense pour le 15 mars 26 blocages et 14 occupations. Dans d'autres établissements, la journée de cours a été banalisée comme à Nanterre ou Paris III.

Plusieurs CA d'université ont adopté des motions visant à ne pas pénaliser les étudiants les jours de grève. À noter que la mobilisation continue dans les écoles nationales supérieures d'architecture.

Paris Nanterre.

Les étudiants réunis en AG le 14 mars ont voté le blocage de l'université le 16 mars. Pour cette journée du 15 mars, les cours sont banalisés.

Paris VIII.



En raison du mouvement social du 15 mars, la BU de Paris VIII « est fermée toute la journée ».

Paris III.

Une assemblée générale des étudiants de Sorbonne Nouvelle s'est réunie le 14 mars après un blocage effectué le même jour. Le campus Nation de l'université Sorbonne nouvelle sera fermé toute la journée. Même chose pour la bibliothèque.

Paris I.

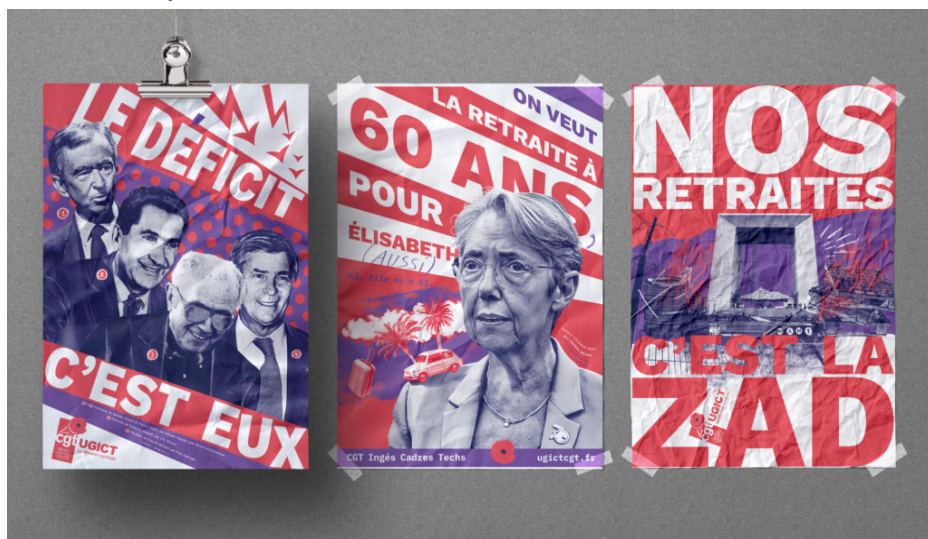
Dès 10 h ce mercredi matin, les accès aux étages du centre Pierre-Mendès-France (Tolbiac) ont été empêchés par des étudiants dans le cadre de la mobilisation relative à la réforme des retraites. Les cours devant se tenir en présentiel ce jour au centre n'ont pas pu se dérouler normalement et Tolbiac est fermé depuis 13h30.

Campus Condorcet.

L'AG commune des étudiants et salariés du campus Condorcet organise un cycle de projections dans le cadre de la mobilisation contre la réforme des retraites. Il diffusera ce jeudi à 13h le documentaire Les Invisibles de Clarisse Feletin (2019). La projection est couverte par une heure d'information syndicale (14h-15h) dans les différents établissements, afin que les salariés puissent prolonger leur pause déjeuner pour y assister. Une caisse de grève a également été mise en place.

Le site de l'ex université Lille III

a été bloqué dans la matinée du 15 mars.





ENS de Lyon

blocage aussi des deux campus de Lyon-II. Aucune activité ne peut y avoir lieu ce jour.

À Clermont-Ferrand,

l'AG de l'Unef d'hier a voté un barrage filtrant ou total de la faculté des lettres, des interventions en amphithéâtres pour mobiliser les étudiants, mise en place d'une caisse de grève à destination des personnels.

À Grenoble

Les jeunes insoumis revendiquent le blocage de l'amphi Weil, et des bâtiments Michel Dubois, Simone Veil et Stendhal de l'UGA. Sciences Po est fermé pour la journée.

Montpellier III

Bloquée. Le campus principal de l'université Paul-Valéry est bloqué ce mercredi 15 mars. Seule la bibliothèque universitaire est accessible.

Les locaux de Sciences Po Toulouse

Sont occupés depuis mercredi 8 mars par des étudiants. Les personnels administratifs sont autorisés à travailler à distance ce mardi 14 et mercredi 15 mars afin d'assurer la continuité des missions de service public. Les cours sont annulés et ne seront pas rattrapés.



Pas d'enseignement en distanciel à Toulouse II

Les modalités d'organisation déjà mises en place pour les journées des 7 et 8 mars sont reconduites pour le 15 mars : il est demandé aux enseignants de ne pas procéder au contrôle d'assiduité des étudiants, de reporter les éventuelles épreuves de contrôle continu. Les Biatss sont autorisés à s'absenter pour « participer aux actions et manifestations organisées dans le cadre du mouvement social, sans nécessité de rattrapage d'activité ».

À l'université de Caen



Le Campus 1 est de nouveau bloqué depuis le matin du 15 mars. Des blocages ont lieu sur ce campus depuis le 7 mars.

À l'université de Rouen

Un blocage est en cours depuis le matin des bâtiments Lettres et sciences humaines, ainsi que Sciences de l'homme et de la société du campus de Mont-Saint-Aignan. Les personnels administratifs concernés travaillent à distance, et les cours sont suspendus.

Université de Bourgogne.

Les étudiants occupent depuis la semaine dernière le pôle AAFE (acquisition, apprentissage, formation, éducation).

Ils ont rencontré mardi 14 mars le député Renaissance Didier Martin et organisé, en soirée, une conférence-débat sur la réforme des retraites avec trois enseignants-chercheurs (un historien, un économiste et un juriste).

Université de Franche-Comté.

L'UFR SLHS (sciences du langage, de l'homme et de la société) est bloquée depuis la semaine dernière. Depuis mardi 14 mars, l'UFR sciences et techniques est également bloquée.

Université de Strasbourg.

La quasi-totalité des bâtiments du campus central (Patio, Atrium, droit, chimie, etc.) étaient bloqués ce mercredi matin, ainsi que le Palais universitaire, les édifices à proximité (psychologie, physique, etc.) et également le site de Sciences Po Strasbourg (composante de l'Unistra).

Sciences Po-Paris, campus de Nancy.

Toutes les entrées du bâtiment du campus de Nancy de Sciences Po sont bloquées ce 15 mars depuis 6h15.

À Limoges, la faculté de lettres et de sciences humaines

Est fermée jusqu'au 17 mars.

L'université Bordeaux Montaigne

Est bloquée ce 15 mars et le sera aussi le 16 mars.

La mobilisation dans les Ensa.

En ce jour de grève nationale, la banalisation des cours est recensée dans presque toutes les Ensa.

C'est le cas à Bordeaux, Clermont-Ferrand, Lille, Lyon, Nancy, Nantes, Normandie, Paris-Bellemeuse, Paris-Est, Paris-La Villette, Paris Malaquais, Toulouse, Versailles.



RAPPORT INTRODUCTIF

Présenté à la Commission Exécutive du
SNTRS-CGT le 13/01/2023



Cher.e.s camarades,

Les évolutions de nos conditions de travail, de nos métiers, de nos statuts s'inscrivent dans une idéologie globale : le capitalisme servi par des politiques néolibérales.

Sans refaire tout l'historique des transformations que le secteur public a subi, nous avons eu récemment la loi de transformation de la fonction publique et la LPR qui ont instauré par exemple :

- L'individualisation des primes. Cela permet d'asservir le travailleur tout en diminuant constamment la participation de l'employeur à notre modèle de sécurité sociale via les cotisations. C'est aussi un outil formidable pour accroître les possibilités de discrimination en permettant tout à fait légalement et de manière dissimulée, l'attribution des primes inférieures à certaines catégories de personnes (genre, orientation sexuelle, handicap, origine, syndicalisme...).
- L'explosion et l'institutionnalisation des contrats précaires. Les chaires juniors combinées aux CDI de mission en est l'exemple parfait. Avec la contractualisation des subventions de recherche via des appels à projet (ANR, LABEX, IDEX et bientôt les PEPR, ...) et des structures de recherche (UMR, EPST via l'HCERES), il me semble raisonnable que l'on puisse envisager qu'à terme nous pourrions tous être remplacés par des CDI de missions ou des CDDs. Puisque nos structures, nos missions et nos financements sont définis pour des périodes limitées, il est tout à fait légitime que l'on nous remplace par des Contrats de mission. Il ne restera plus que quelques fonctionnaires titulaires potentiellement recrutés à l'issue d'une longue période contractuelle de minimum 15 ans (thèse puis post-doc puis chaires juniors).

→ Tout cela pose un autre très gros problème : la standardisation de la recherche avec un objectif de retour sur investissement. Les moyens alloués (financiers et humains) sont de plus en plus ciblés sur des thématiques particulières avec une injonction de plus en plus forte au partenariat privé/public.

La liberté académique est attaquée. La liberté est gage de créativité, d'innovation et de progrès social, environnemental et technologique. On assiste à une uniformisation de la recherche pour des intérêts à court terme.

Pire, les recherches jugées « non prioritaires » (ou non utiles) car ne contribuant pas aux priorités à court terme ou n'allant pas dans le sens de la pensée dominante (ex : islamo-gauchiste, wokisme ...), seront de moins en moins financées. Les futurs cadres dans la recherche publique française seront les directeurs et professeurs recrutés issus des chaires juniors qui je le rappelle sont recrutés sur des thématiques ciblées. On va probablement assister à un retour au mandarinat tout puissant dans la recherche avec un objectif qui ne sera plus la production de connaissances mais la recherche du profit.

La privatisation ou plus probablement la financiarisation de l'enseignement supérieur et de la recherche est l'objectif ultime. Nos établissements seront progressivement transformés en agences de moyens au profit d'intérêts privés.

Au CNRS, comment a reformulé le PDG ? Non ce ne sera pas forcément des agences de moyens mais des hôtels à projet ? Ça promet.

J'arrête là la liste en ce qui concerne notre secteur de la recherche et je fais le lien avec d'autres politiques qui concernent tous les français.

Au niveau national, nous avons la réforme de l'assurance chômage et des retraites qui vise à diminuer les prestations. En parallèle, on n'augmente pas le SMIC mais les primes afin de ne pas augmenter les cotisations sociales (part patronale).

Avec les attaques contre l'assurance maladie et la diminution constante des moyens pour les hôpitaux publics. Toutes ces réformes/attaques visent à détruire le service public dans les domaines de la santé, du social et de l'éducatif pour favoriser l'émergence du privé que ce soit dans l'offre de services ou dans le domaine des assurances.

Nous avons gagné la participation de l'employeur à la mutuelle. Victoire à la saveur aigre-doux.

L'État et les entreprises participent financièrement aux mutuelles privées pour ses agents. Les prestations de la Sécu diminuent et sont compensées par des mutuelles de plus en plus chères.

Ne soyons pas dupes, si nous avons obtenu cette avancée c'est que cela va dans le sens de la logique du système à savoir la privatisation la destruction de la sécu. Je ne dis pas qu'il ne faut pas participer à ces négociations mais il faut rappeler systématiquement en séance, dans nos communications, dans nos discours que nous sommes pour un autre système même si on signe parfois ces accords.

Après la privatisation et l'ouverture à la concurrence de nos besoins fondamentaux comme l'énergie, nous nous retrouvons à devoir subir des logiques



de spéculation financières sur ce qui est vital.

Un exemple d'actualité : les boulangers. « Grâce » à l'ouverture à la concurrence et la « privatisation » du secteur de l'énergie, certains boulangers se retrouvent prisonniers de contrat où ils payent 10 fois plus cher le prix actuel de l'énergie.

Soit disant la concurrence allait faire baisser les prix.

Regardons les choses en face : le système capitaliste et ses politiques néolibérales ont atteint leurs limites. Comme à l'époque pour le communisme soviétique, le système n'est plus viable.

Dans les deux cas, on a inversé la logique en passant d'un système devant répondre aux besoins des hommes vers une logique des hommes devant répondre aux besoins du système.

Le problème n'est pas le privé s'il fournit un service de qualité et est respectueux des besoins des hommes. Le problème est surtout la financiarisation, c'est à dire un seul but : des profits. Ce n'est pas une priorité, c'est l'unique but : le maximum de profit.



On a vu le résultat dans le secteur des maisons de retraite.

L'énergie, l'eau, la nourriture, l'art et la culture et notre mort sont des choses que l'on paye déjà. Il reste quoi ? L'air que l'on respire ? Devons-nous nous attendre à une taxe sur notre empreinte carbone parce que l'on respire ?

Ces choses là ne devraient-elles pas être notre bien public ? Devons-nous payer pour en bénéficier ? Ou devons nous contribuer à leur préservation et leur disponibilité pour tous ?

La notion de biens publics plonge ses racines dans celle de « res publicae », les choses publiques - qui dans le droit romain désigne ces choses qui appartiennent au peuple et dont l'usage est commun à tous.

A partir de la V^e république, après une longue bataille juridique, le droit subjectif de l'État propriétaire est consacré, une propriété publique est instituée¹.

Cela donne le droit à l'État de vendre des biens publics au détriment de bien commun.

Mais pourquoi ces attaques contre le public ?

En France, le budget de l'État est de 450 Md€ en 2022 pour 2 500 Md€ de PIB soit potentiellement 15 % de l'argent à privatiser, Si on ajoute l'argent des retraites (328 Md€), on monte à 38 % du PBI sans compter les 1 000 Md€ de patrimoine disponibles.

Forcément cela attire la convoitise.

¹ Fabienne Orsi. Biens publics, communs et État : quand la démocratie fait lien. 2018. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01884973/document>

Le système capitalisme ne peut vivre que par la croissance à tout prix.

Le capitalisme a atteint ses limites. Il ne survit que grâce à des bulles spéculatives dont certaines explosent de temps en temps au détriment des populations. Il a un besoin vital de trouver de nouvelles sources de profit.

Pour survivre le système n'a d'autres solutions que de prendre ce qui nous est indispensable pour vivre. Quitte à provoquer la colère et les guerres. Des guerres qu'ils provoquent eux-mêmes, qu'ils instrumentalisent pour provoquer le désordre et ainsi pouvoir voler les biens communs.

Le capitalisme exploite la pauvreté, la précarité, il produit des inégalités, il détruit notre environnement, il s'attaque même à ce que nous sommes : l'humanité.

Et tout cela dans un seul but : toujours plus de profits au bénéfice de toujours moins de monde.

En conclusion, nous allons mobiliser nos collègues pour manifester contre les retraites. N'oublions pas aussi de donner des éléments de décryptage du système. Ne faisons pas que de la technique, du détail.

Avant de finir, je souhaite faire un point sur notre futur congrès. Je parle du congrès de la CGT. Nous avons deux candidatures à ce jour. C'est sain. Cela va permettre de débattre des idées. Cela commence en lisant et en amendant les documents préparatoires. Ensuite, il faudra résister aux injonctions de ralliement à des personnes. Si l'on personnalise le remplacement de Philippe Martinez, nous perdons de vue le débat des idées. Nous ne ferions ni plus ni moins que du Jupitérien.

Merci à vous tous et Vive le SNTRS-CGT et vive la CGT

Yoan Labrousse

Intervention SNTRS-CGT au congrès du SUDES, décembre 2022

De la part de Josiane Tack et Patrick Boumier, co-secrétaires généraux du Syndicat national des travailleurs scientifiques-CGT, ainsi que de l'ensemble du bureau national, je remercie vivement le SUDES pour son invitation à ce congrès qui s'inscrit dans la continuité de rapports de solidarité et de camaraderie entre nos deux organisations. Nos liens se sont tissés dans la durée, tout d'abord au sein de l'Internationale de l'éducation, où le SNTRS-CGT tient l'un des deux mandats de notre fédération de l'éducation, de la recherche et de la culture, la FERC-CGT. Dans ce cadre, nous participons notamment au cercle des syndicats francophones, et nous nous réjouissons de constater que « notre » francophonie est celle de l'égalité entre tous les pays où se parle cette belle langue, mais aussi de la lutte pour une éducation et une recherche publiques de qualité : c'est en combattant toute forme de privatisation et de profitabilité, en agissant pour l'autonomie de nos professions et pour la diffusion d'une culture francophone multiforme que nous affirmons notre force syndicale.

Autre organisation où nous agissons ensemble, la FMTS, la Fédération mondiale des travailleurs scientifiques, qui fera l'objet d'une intervention séparée. Au sein de la FMTS, le SNTRS-CGT a participé à l'élaboration de la recommandation UNESCO sur la science ouverte. Notre syndicat prête une grande attention non seulement à la question de l'accès ouvert aux données et publications scientifiques, mais aussi à celle de leur production



et de la maîtrise par les scientifiques de leur travail et de leurs résultats. Nous ne voulons pas d'une science ouverte où le fruit de notre travail sera capté par le capitalisme mondialisé, d'une science ouverte où les infrastructures numériques seront « sous-traitées » aux GAFAM, d'une science ouverte où le secteur public sera obligé à la transparence, tandis que le privé se cachera derrière le « secret des affaires ». Nous voulons une science ouverte qui promeut la coopération mutuellement avantageuse Nord-Sud, où vous, collègues du Sud, serez tout autant que nous producteurs de savoir, et éditeurs de revues dites « de référence » au sein d'une communauté scientifique multilingue. Nous voulons une science ouverte qui libère. Nous savons que sur ce point nous pouvons compter sur vous.

Les adhérentes et adhérents du SNTRS-CGT proviennent des organismes de la recherche publique française : CNRS (le plus grand et plus interdisciplinaire), INSERM (santé et recherche médicale), INRIA (recherche numérique), INED (études démographiques) et IRD (recherche pour le développement), ce dernier ayant justement pour mission les partenariats avec le Sud et la réalisation des objectifs du développement durable de l'ONU. Certains des adhérentes et adhérents IRD ont travaillé au Sénégal ou participent encore à des programmes bilatéraux. Récemment, nous avons accueilli les collègues de l'IFREMER (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer), dont les thèmes, protection des écosystèmes marins, gestion des ressources halieutiques, explorations grâce à la flotte océanographique

15^{ème} Congrès ordinaire

SUDES
SYNDICAT UNITAIRE ET DEMOCRATIQUE DES ENSEIGNANTS DU SENEGAL (S.U.D.E.S.)

Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación
Bildung International

CGT
CONFÉDÉRATION GÉNÉRALISTE DU TRAVAIL

SYNDICAT UNITAIRE ET DEMOCRATIQUE DES ENSEIGNANTS DU SENEGAL (S.U.D.E.S)

Un syndicalisme d'expertise et de lutte au service de l'Ecole et de la profession enseignante

Les 27 et 28 Décembre 2022 à l'Arène nationale de lutte à Pikine-Dakar

Cité SOPRIM, BP 10.224 Dakar. Tél. : 77 333 57 54 // 77 534 47 23 E-Mail: sudes.senegal@gmail.com
Site web: www.sudes.sn; www.facebook.com/sudescsa.infos

française pourraient aussi rapprocher nos deux pays.

Le SNTRS-CGT est représenté aux instances décisionnaires des organismes de recherche précités : conseils d'administration, comités techniques, commissions paritaires, commissions spécialisées et comité national de la recherche scientifique, ces derniers ayant comme mission l'évaluation des personnels et des structures de recherche. Début décembre, aux dernières élections de la fonction publique française (qui ont lieu tous les trois ans), le SNTRS-CGT a préservé ses sièges partout, et s'est classé deuxième force syndicale, souvent première si l'on tient compte des syndicats dits « de lutte ». Dans l'ensemble de la fonction publique, nous sommes fiers que la CGT, notre confédération, reste la première force syndicale. Nous nous faisons respecter par nos directions, car notre approche est celle du terrain, du contact direct avec les collègues dans les laboratoires et les services, de l'aide personnalisée pour défendre chacune et chacun et de la lutte collective pour améliorer les conditions de travail. Nous manions en même temps la lutte revendicative et la négociation dite de « dialogue social ». Pendant la pandémie, le SNTRS-CGT s'est engagé de toutes ses forces au sein des comités d'hygiène, sécurité et conditions de travail pour la préservation de la santé physique et mentale des collègues, pour la protection des précaires et la prolongation de leurs contrats, pour que le télétravail ne soit pas une jungle et pour que nos directions assument leurs responsabilités. Face à des services ministériels et à des directions d'organismes souvent déboussolés, c'est le syndicat qui constituait le pôle de stabilité et souvent le seul recours des collègues. Et quand le travail a repris, l'engagement de la CGT n'a pas cessé : c'est par exemple grâce à notre investissement dans des négociations au niveau de nos établissements et au niveau de la fonction publique que le télétravail a été régulé.

Le thème de votre congrès est « les défis » auxquels un syndicat fait face aujourd'hui. Ils sont nombreux, pas tous nouveaux, mais tous modifiés par les circonstances mouvantes de ce monde post-pandémique qui n'est pas (ou pas encore) le « monde d'après » que nous avons rêvé lors de confinements.

Qu'il me soit ici permis de citer en premier lieu mon expérience comme



membre élu du conseil d'administration du CNRS : il y a un an, nous avons voté un « plan de coopération » du CNRS avec l'Afrique, qui se voulait moderne, débarrassé des scories de la Françafrique et de la mentalité coloniale, un plan destiné à de véritables échanges sur un pied d'égalité. C'est un progrès que notre syndicat a salué. Mais la recherche publique pâtit aujourd'hui d'un manque de moyens financiers et humains récurrents que nous sommes sommés de pallier en nous transformant en « chercheurs d'argent ». Les bonnes intentions et les réels progrès dans la conception du plan Afrique du CNRS ont buté sur cet écueil : l'une des missions du plan était de vous initier, collègues africains, à « l'ingénierie de projet », ce qui signifie d'exporter chez vous les travers du court terme et de la précarité qui minent la recherche chez nous. Notre syndicat a déclaré qu'il n'en était pas question. Voilà un défi que nous pouvons relever ensemble : un financement public récurrent pour couvrir les besoins de l'enseignement supérieur et de la recherche ; une pression constante pour que les États remplissent leur mission d'élever le niveau de vie et d'éducation de leur population ; des postes stables et en nombre suffisant d'enseignants, de chercheurs, d'ingénieurs, de techniciens, d'agents administratifs ; une libre circulation des personnes pour étudier, chercher, enseigner, sans être

soumis à la suspicion de vouloir « s'incruster » et sans inégalité de traitement en fonction du pays d'origine ; des salaires décents pour bien vivre, et non des primes individualisées « à la tête du client » ; des équipements et infrastructures performants et modernes ; enfin, le respect absolu des libertés académiques, qui vont de pair avec la démocratie en général et la démocratie sociale en particulier.

Le défi de la paix occupe une place particulière. Les peuples d'Europe, notamment du sud, se relevaient à peine de la guerre économique qui les a mis à genoux depuis 2008, et des effets de la pandémie. L'invasion de l'Ukraine par la Russie, en violation du droit international, nous a rappelé de façon dramatique que notre continent n'est pas ce havre de paix que nous voulions. Tout à leur souci de construire une entité économique puissante pour se placer dans le capitalisme mondialisé, les dirigeants des nos pays ont oublié la parole de Jean Jaurès : « le capitalisme porte en lui la guerre comme la nuée porte l'orage ». Aujourd'hui, ce sont les peuples, non seulement celui de l'Ukraine sous les bombes, mais aussi ceux de toute l'Europe sous les effets d'une inflation galopante qui rogne leur pouvoir d'achat, qui en subissent les conséquences. Quant à nous, scientifiques dont les métiers sont par essence internationalisés, à nous, syndicalistes



CGT dont l'internationalisme n'est pas freiné par des calculs géopolitiques, nous nous sommes trouvés devant un dilemme : stopper les coopérations scientifiques comme l'avaient décidé nos dirigeants, ou poursuivre en passant outre les consignes ? Comment cultiver notre solidarité avec nos collègues d'Ukraine sans exclure ceux de la Russie ? Comment ne pas nous enfermer dans une bulle « occidentale » et garder notre rationalité ouverte au monde ?

La CGT participe, avec d'autres organisations dont le Mouvement de la paix, au collectif des Marches pour la paix. Notre confédération a donc naturellement été dès le début partie prenante de toutes les initiatives réclamant la paix, la vraie, non celle des faux pacifistes qui veulent armer l'Ukraine. Le SNTRS-CGT a interpellé nos directions pour qu'elles ne se reposent pas sur les initiatives de solidarité individuelle envers nos collègues d'Ukraine et leurs étudiants, mais qu'elles s'engagent avec nous. Nous les avons aussi tancées concernant l'application des mesures ministérielles intimant l'arrêt des coopérations scientifiques avec les Russes. Nous avons publié dans notre journal syndical un article intitulé « coopérations scientifiques, guerre et paix » pour montrer que notre engagement était du côté de

la paix véritable, celle qui met fin à la souffrance des peuples, celle qui consacre des milliards non aux équipements militaires les plus sophistiqués, mais à la santé, à l'éducation, à la culture, à la recherche, à l'ensemble des services publics qui améliorent la vie au quotidien. Pour nous, syndicat CGT de la recherche publique, la culture de la paix est aujourd'hui plus que jamais nécessaire. Le mouvement social y joue un rôle prépondérant : historiquement, les luttes pour la paix sont liées à celles pour la justice sociale et contre les inégalités du monde.

Le dernier défi que nous pensons utile de mentionner et pour lequel un travail de grande qualité est engagé à l'Internationale de l'éducation, est celui de la justice climatique et de l'éducation à l'environnement. Vous connaissez sûrement le slogan scandé dans les manifs pour le climat en France : « fin du monde et fin des mois, même combat ». C'est dans cet esprit que nous nous engageons, à la CGT, aux côtés d'ONG qui œuvrent pour une politique qui préserve les humains et la planète, pour une politique qui respecte le droit des peuples à tirer profit de leurs ressources naturelles sans les détruire, à développer l'agriculture vivrière pour se nourrir et ne plus dépendre des prédateurs-pro-

fiteurs, à concevoir industrie et artisanat répondant aux besoins de leur société. La science et la technologie ne résoudront pas les problèmes liés à la destruction de la biodiversité et de l'environnement, qui mène aux migrations climatiques et à la paupérisation des populations. Mais nous pensons qu'elles peuvent être de puissants leviers pour construire ce monde d'aujourd'hui et de demain, cette maison commune des humains et de la nature que la jeunesse réclame en manifestant de par le monde.

En 1794, Saint-Just, dans un discours historique, proclamait que « le bonheur est une idée neuve en Europe ». En 2022, proclamons ensemble que ce bonheur est la seule idée neuve au monde pour laquelle cela vaut la peine de se battre. Tous ensemble.



Dina Bacalexi dit Le Chat



TRIBUNE LIBRE

Syndicalisme et politique : Liaisons dangereuses ou piège à c...



Depuis la charte d'Amiens (1906) et même avant, le mouvement syndical français a toujours eu beaucoup de difficultés à définir son rapport à la politique. On a oscillé entre rejet pur et simple et subordination, rivalité et courroie de transmission... Cela a profondément marqué un paysage syndical français qui s'interroge toujours sur la façon de sortir de ces dilemmes.

La loi de 1884, fixe la spécificité de l'objet syndical à la défense des intérêts matériels et moraux des salariés (la loi Auroux de 1982 ajoutera « tant individuels que collectifs »). Le 9^e congrès de la toute jeune CGT (Amiens – 1906) doit trancher entre 3 options défendues par les principaux courants politiques de l'époque. Les débats sont animés et la charte d'Amiens qui finalement est votée par une très large majorité prône une action révolutionnaire, à l'écart des partis politiques, avec l'objectif de renverser la société capitaliste et de confier l'outil de production aux syndicats.

Mais de quoi on parle-t-on lorsqu'on évoque la politique.

Distinguer pour éclaircir : le, la, une

En français, le mot « politique » recouvre des notions, des réalités différentes qu'il y a intérêt à ne pas globaliser. La langue anglaise possède trois termes pour désigner les trois grandes dimensions de la chose : polity, policy, politics.

- **Polity**, c'est le système institutionnel, la sphère publique dans son architecture, dans son organicité. En français, la spécificité s'opère par l'emploi de l'article défini masculin : **le politique**. Le syndicalisme en fait partie.

C'est un élément indispensable de la citoyenneté, de la liberté collective. S'il est possible de tirer des leçons de l'histoire, il est légitime d'avancer que sans syndicalisme indépendant, aucun État démocratique n'est possible. Le droit de se syndiquer, de

manifeste, de faire grève est fondamental. Le syndicalisme est au cœur du politique.

Sous cet angle, les proclamations d'apolitisme sont à la fois illusoire, erronées et dangereuses.

- La deuxième grande dimension à considérer englobe les interventions effectuées par le gouvernement, mais aussi les partis et le patronat. C'est le domaine des politiques publiques. Le syndicalisme est confronté aux conséquences des décisions en matière de fiscalité, de transports, de santé, d'éducation, de logement, d'emploi, de fonction publique.

En fonction de sa conception de l'État garant du bien commun, le syndicalisme chrétien a peiné à envisager de se situer sur le terrain de la contestation des options gouvernementales (sauf sur l'école et la famille, domaine mixte selon la doctrine sociale de l'Église). En particulier, la syndicalisation des fonctionnaires n'a été envisagée que tardivement, et d'abord pour des raisons religieuses (le souci de contre carrer l'influence de la franc-maçonnerie dans le milieu). Pareille « neutralité » désarme le syndicalisme et la force des choses a conduit à en sortir. Un syndicalisme « complet » ne peut laisser en dehors de son action la sphère des politiques publiques. En Français, **policy** se traduit au moyen de l'article indéfini féminin, « **une politique** ».

- Enfin, le troisième terme anglais, politics, désigne la lutte pour le pouvoir, pour le conserver ou le conquérir. Cette fois, la langue française recourt à l'article défini féminin : la politique.

C'est ce que les militants, bien souvent, apprécient le plus avec pour corollaire l'organisation de la discorde, des intrigues et des rivalités personnelles.

Néanmoins, le syndicalisme peut-il échapper aux affrontements politiques qui caractérisent le monde moderne ?

Dans le passé, il apparaît clairement qu'il aurait perdu de sa raison d'être s'il n'avait pas protesté contre le 13 mai 1958, s'il n'avait pas appelé à la grève contre la semaine des barricades et le putsch du quarteron de généraux en Algérie. Plus récemment, après le 21 avril 2002 à faire barrage à Jean-Marie Le Pen au 2^{ème} tour de l'élection présidentielle. Sur le plan international, les prises de position sur l'Espagne de Franco, le coup d'État de Pinochet au Chili, la guerre du Vietnam, l'état de guerre en Pologne, l'Irak, relèvent de la solidarité constitutive du mouvement ouvrier.

Toutefois, l'intervention syndicale dans la « politique » ne saurait se réduire à des situations exceptionnelles. Elle est inévitablement quotidienne. Que l'action revendicative est sans cesse confrontée à son interférence avec la stratégie gouvernementale ou de l'opposition est une évidence qui apparaît plus nettement encore pendant les périodes de campagnes électorales.

Une position favorable n'est jamais assurée. Une position défavorable non plus. Bref, pour assurer la légitimité de sa démarche, le syndicalisme est conduit à analyser finement les conjonctures et les rapports de force, à formuler ses propositions comme issues de ses fonctions, comme traductrices de sa mission.

La question de l'indépendance syndicale, est traitée traditionnellement en France à travers une typologie des relations syndicats/partis !

Quand on dit « syndicalisme », on désigne une réalité donnée, on évoque un contenu sémantique qui varie dans l'espace et dans le temps. Le rapport entre syndicat et parti est



une dimension parmi d'autres, à la fois relative et évolutive. Le raisonnement logique fournit une distinction utile entre contraires (blanc-noir, possible-nécessaire) et contradictoires (blanc-non blanc, noir-non noir, possible-impossible, nécessaire-contingent. Appliqué à la relation syndicat-parti, le carré logique peut être construit de cette manière :

La forme qui pose historiquement le plus de problème entre syndicats et partis est la **subordination**. Son contraire est l'**hostilité** (ou rivalité). Le contradictoire de la subordination est la substitution, de même que celui de l'**hostilité** est la coopération. Il n'y a pas de degré intermédiaire entre subordination et substitution, entre **hostilité** et coopération. La subordination est une relation à sens unique. C'est le modèle adopté par la seconde et la 3ème Internationale. Le parti socialiste, puis communiste, est l'avant-garde. Le syndicat, organisation large, est à son service comme première école, vivier, animateur de lutte économique préparatoire au conflit politique. Lénine a utilisé la métaphore de la courroie de transmission qui a tant embarrassé la CGT dans la période 1936-1992. Une seconde variante a fleuri en Grande-Bretagne. Le syndicat se dote d'un outil parlementaire, d'une représentation partisane. Le TUC a contribué de manière décisive à la fondation de ce qui est devenu le Labour Party. Une dernière variante, indirecte celle-là. L'indépendance est proclamée envers la gauche et la droite, mais l'action laisse le champ libre à la force dont le syndicat se sent le plus proche. La CGC de Paul

Marchelli a été ardemment contre la gauche au pouvoir après 1981, mais elle s'est immédiatement calmée avec la première cohabitation. La neutralité politique affichée relève toujours d'une adhésion à l'ordre existant.

Le cas de l'**hostilité** correspond aux syndicats dont l'existence est intrinsèquement liée au combat contre une force partisane, comme les jaunes ou la CFT. Sans réduire FO à cette fonction, il ne fait cependant aucun doute que la centrale a trouvé son ciment dans la dénonciation, le combat contre le PCF et l'URSS qui l'a conduit encore le 24 juin 1981 à exprimer « son désaccord solennel » avec l'entrée de quatre ministres communistes dans le gouvernement Mauroy II.

Le syndicalisme révolutionnaire relève sans ambages de la **substitution**. La CGT du début du XXème siècle se définit, comme « le parti du travail ». La charte d'Amiens, adoptée au congrès de 1906, proclame l'indépendance syndicale à l'égard des formations partisans puisqu'elles divisent les salariés et les égarent sur le chemin sans issue du parlementarisme. En revanche, les organisations professionnelles rassemblent, sans autre exigence que la « conscience de la lutte à mener », les diverses couches de salariés. Elles conduisent le combat pour « les améliorations immédiates » et préparent « l'émancipation intégrale » par la grève générale qui ouvrira sur l'autogestion.

Enfin, la quatrième figure de la relation syndicat/parti, la **coopération**, n'a pas connu en France de transcrip-

tion durable. Cependant, lors de la réunification de 1936 entre la CGT et la CGTU, le préambule des nouveaux statuts stipule que le mouvement syndical « se réserve le droit de répondre favorablement ou négativement aux appels qui lui seraient adressés par d'autres groupements en vue d'une action déterminée. Il se réserve également le droit de prendre l'initiative de ces collaborations momentanées, estimant que sa neutralité à l'égard des partis politiques ne saurait impliquer son indifférence à l'égard des dangers qui menaceraient les libertés publiques, comme les réformes en vigueur ou à conquérir ». Le préambule de 1936 figure toujours dans les statuts en vigueur (adoptés au 51^e congrès de Marseille en 2016).

La crainte de prolonger la subordination domine aujourd'hui. Cependant les relations tissées avec certaines associations, comme ATTAC ou Unis pour le climat montrent ce qui serait possible de construire avec une gauche rénovée.

Trois conditions de l'indépendance syndicale : démocratie, spécificité, projet.

Beaucoup de militants regrettent les tendances déléguaires ou consuméristes des salariés contemporains et le manque d'implication dans les luttes mais beaucoup constatent aussi l'aspiration grandissante à être consulté, écouté. L'unité est évoquée comme facteur d'efficacité.

Pour éviter les pièges en tous genres comme, l'instrumentalisation, la confusion idéologique, le clientélisme, la démagogie ou à un autre niveau l'autonomisation entre la base et le sommet, entre les élu-es et les autres adhérent-es, entre la direction et les syndiqué-es pris isolément le syndicalisme a besoin de boussole.

Tout d'abord, le fonctionnement démocratique du syndicalisme est requis. Rien de moins simple que cette requête inséparable de la syndicalisation et qui porte sur les structures, les règles, la culture. Dans la refonte nécessaire des structures syndicales, la clé de la réussite réside dans les combinaisons de regroupements pertinents des adhérents de base permettant de réelles délibéra-

tions collectives et d'une confédération transparente. Enfin, la culture du débat est à amplifier.

Le deuxième axe à considérer concerne les **fonctions du syndicalisme**. Comme nous l'avons vu, le syndicalisme a le même champ d'action que les partis politiques. Mais, qu'il s'agisse de *Polity*, *Policies* ou *Politics*, l'angle d'approche n'est pas le même : **le syndicat ne vise pas à conquérir le pouvoir**, à édicter les règles générales de fonctionnement de la société. Sa mission consiste à défendre les salariés, à promouvoir leurs intérêts matériels et moraux, à contribuer à la transformation du système économique. Le syndicalisme le plus cohérent est à la fois réformiste et révolutionnaire, réformiste pour être un vrai révolutionnaire, révolutionnaire pour tirer les réformes jusqu'au bout.

C'est en fonction de cette double besogne, pour reprendre le vocabulaire de la charte d'Amiens, « quotidienne et d'avenir », que le syndicalisme analyse et délibère sur tout ce qui lui est nécessaire pour assurer ses missions.

Enfin, le syndicalisme doit **disposer de son projet** pour ne pas être simplement réactif aux stratégies des autres, à partir des contradictions et des possibilités existantes, le mouvement syndical a intérêt à se doter d'un plan d'avenir, à la fois visée et idée directrice.

S'il entend se mettre à l'abri des affrontements contemporains par peur de liaisons dangereuses, il subira de tout son poids la puissance des circonstances. En revanche, s'il explicite les termes des combats d'aujourd'hui,

le refus du libéralisme mondialisé et la construction d'une transformation collective, tout en éprouvant les drames de la vie politiques, il se place en position de contribuer à une alternative !

C'est à tout cela que la CGT est attachée et qu'elle examine régulièrement à l'occasion des divers congrès, du syndicat à la confédération.

Personnellement, depuis bientôt 50 ans, avec des hauts et des bas, c'est parce que nos statuts, nos orientations et nos revendications s'inscrivent dans cette volonté d'indépendance que je m'y sens bien et que je souhaite toujours m'impliquer et participer.

Jocelyne Léger

Appel à contributions pour le BRS

Le SNTRS-CGT édite une publication bimestrielle d'information syndicale, le Bulletin de la Recherche Scientifique (BRS). Cette publication permet d'informer les camarades sur les différents sujets qui les touchent. Les articles portent par exemple sur les mobilisations et actions syndicales, sur l'action de notre syndicat dans les instances, sur les évolutions en cours dans notre champ professionnel, sur les réformes touchant nos conditions de travail ou la structuration de la recherche, les services publics, le statut, etc.

Cette richesse de notre publication syndicale, par la diversité des sujets et des analyses tient au travail des camarades qui acceptent d'apporter leur(s) contribution(s).

Afin de conserver cette diversité et même de l'enrichir, nous appelons les camarades qui le souhaitent à soumettre sous forme d'article ou de tribune libre leur(s) analyse(s), expérience(s) syndicale(s).

Le Bureau National sélectionnera les articles soumis et décidera de leur date de parution.

Le syndicat appelle tous les camarades désireux de contribuer à notre publication syndicale à soumettre un ou plusieurs articles.

Afin de respecter la ligne éditoriale du BRS, nous demandons aux contributeurs de respecter :

Pour une contribution sous la forme d'un article :

- la taille des articles est de 8000 caractères (espaces compris) avec une tolérance de + ou - 10 %.
- l'auteur donne un titre à son article, signe son article et envoie sa photo ;
- Il est souhaitable que l'auteur rédige un chapeau (résumant le propos principal de l'article en quelques lignes), au moins un (ou plusieurs) encarts (faisant ressortir les idées fortes de l'article), et choisisse une photo, ou dessin/cartoon illustrant son article.

Pour une contribution sous la forme d'une tribune libre :

- la taille de la tribune est de 6000 caractères (espaces compris) avec une tolérance de + ou - 10 %.
- l'auteur donne un titre à son article, signe son article et envoie sa photo.



Les articles ou tribunes sont à envoyer par courriel à :

marc.regny-demery@cnsr.fr

Les articles ou tribunes peuvent être envoyés à tout moment dans l'année.
Que les futurs contributeurs soient remerciés par avance !

Vos contributions sont attendues et bienvenues.



TRIBUNE LIBRE

L'avenir de la CGT



L'enjeu du prochain congrès de la CGT qui se déroulera en mars prochain sera celui de la stratégie de la confédération et par la même de son avenir. Continuera-t-elle sa stratégie d'unions au sommet menée depuis 27 ans ou s'orientera-t-elle vers une stratégie de lutte de classes ?

Depuis le congrès de Montreuil de 1995 la CGT a développé la stratégie dite du « *syndicalisme rassemblé*¹ ». Cette stratégie fut conceptualisée par Louis Viannet dans la Revue « Mouvement » consacré au syndicalisme². Il n'y aurait plus de différences fondamentales entre la CGT et les autres organisations syndicales. L'opposition entre syndicalisme de classes et syndicalisme réformiste ne serait plus pertinente. Il y aurait d'un côté l'ensemble des organisations syndicales et de l'autre le patronat, le rôle de la CGT se réduisant à constituer un front syndical uni face au patronat. Louis Viannet envisageait la fusion à terme de l'ensemble des confédérations et fédérations en une seule organisation. D'où l'abandon de toute démarche autonome de la CGT. Ce recentrage était équivalent à celui opéré par la CFDT à son congrès de Brest de 1978.

Ce recentrage qui apparaît dans les années 1980 s'est fortement accentué avec l'effondrement des pays socialistes. La CGT n'a jamais cherché à analyser les raisons de l'échec de l'établissement d'une société libérée de l'exploitation capitaliste, alors qu'elle s'était créée sur la base de l'émancipation du salariat de cette exploitation. Ce qui signifiait implicitement que le capitalisme était l'horizon indépassable et que le rôle du syndicalisme se réduisait à son humanisation. La conséquence en fut la recherche permanente de l'unité des

appareils syndicaux, à l'alignement notamment sur les positions de la CFDT au détriment de l'action.

Un des arguments mis en avant pour justifier le syndicalisme rassemblé a été le nombre d'organisations syndicales et la faiblesse du taux de syndicalisation, comparé aux autres pays européens. Il est nécessaire de rappeler que le syndicalisme français contrairement aux autres pays s'est construit sur la base d'un affrontement de classe. Il était évident que l'adversaire de classe n'allait pas aider au développement de ce syndicalisme. Dans d'autres pays, le syndicalisme était et est toujours un partenaire, ce qui n'exclut pas des conflits avec les employeurs, mais ce syndicalisme est avant tout un régulateur des tensions sociales. La comparaison des lois sociales et acquis sociaux des différents pays européens est bien en faveur du syndicalisme de lutte malgré la faiblesse de ses effectifs.

Le syndicalisme rassemblé a désarmé les salariés au profit de l'adversaire de classe. Il a fait le jeu de la CFDT qui est ainsi devenue la première confédération en instillant la nécessité d'un « syndicalisme responsable » qui tient compte de la réalité économique. Cette stratégie est à l'origine d'un sentiment de résignation, d'impuissance.

Quant à la multiplicité des confédérations, elle est la conséquence de l'existence d'une CGT de classe influente. La CFTC fut créée en 1919 à l'initiative du Vatican pour développer un syndicalisme chrétien en opposition à la

CGT. La CGC s'est créée face à la montée du salariat chez les cadres et à une CGT sortie très renforcée des grèves de 1936. Compte-tenu de son action dans la Résistance la CGT était puissante à la Libération. Toute une série de scissions fut organisée pour l'affaiblir. Ce fut d'abord la scission de Force Ouvrière puis celle de la FEN et de syndicats qui allaient passer dans l'autonomie. 1964 voit la déconfessionnalisation de la CFTC avec la naissance de la CFDT, porteuse d'un réformisme moderne qui va attirer de nouvelles couches du salariat qui découvrent l'exploitation patronale. En 1992, la FEN éjecte la tendance U&A à son congrès de Perpignan pour se saborder et créer l'UNSA avec cinq syndicats autonomes. Au lieu de rejoindre la CGT, U&A maintient les enseignants dans un syndicalisme ultra-catégoriel en créant une FEN bis avec ses tendances, la FSU. Solidaires est né en 1998 de l'association de syndicats autonomes (le groupe des dix né en 1981) dont certains ont depuis rejoint l'Unsa et de syndicats Sud issus de la CFDT.

L'ensemble de ces syndicats ont comme point commun de se définir comme réformistes. Etre réformiste pour un syndicat de salariés consiste à négocier le poids des chaînes. Or avec la mondialisation capitaliste, il n'y a plus de miettes à négocier. Le Capital veut toute la valeur créée par les salariés quitte à ne plus leur permettre la reproduction de leur force de travail.

L'avenir du syndicalisme et donc celui des salariés ne peut être que dans l'af-

1 Interviews de Louis Viannet dans l'Humanité le 30 novembre 1995 et « La Croix » le 2 décembre sur la crise du syndicalisme et la nécessaire évolution de la culture syndicale

2 Louis Viannet « Syndicalisme : quelles perspectives ? » p76-82. Réinventer le syndicalisme. Revue Mouvement. Janvier- février 2006.





frontement avec le capital.

Ce qui fait que la CGT est encore différente de toutes les autres organisations, est que ses syndicats sont le plus souvent à l'initiative des luttes dans les entreprises. Il y a un hiatus entre les luttes menées par les syndicats de la CGT et la stratégie d'union au sommet menée par la Direction confédérale qui fait dépendre ses initiatives dans la forme et leurs contenus de l'engagement des autres confédérations.

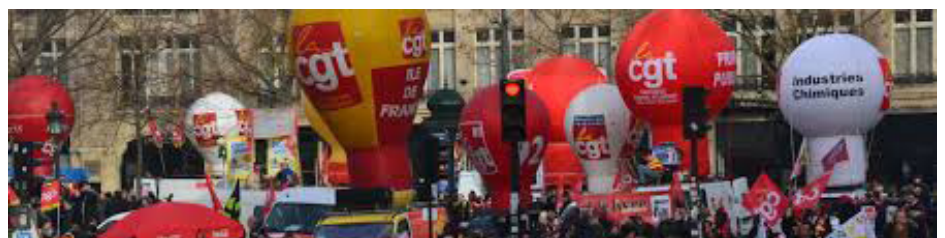
Face à l'absence de résultats du syndicalisme rassemblé, la CGT s'est engagée sur le terrain du sociétal en faisant alliance avec des associations et ONG dont la lutte de classe est le cadet de leurs soucis. Certaines prônant la décroissance quand d'autres comme *Greenpeace* sont hostiles au nucléaire civil. Cette alliance n'a jamais été discutée à la CE confédérale.

Le 53^e congrès de la CGT !

Le congrès confédéral qui est celui de ses syndicats intervient dans un contexte de montée des luttes pour les salaires l'emploi et bien sur les retraites.

Ce congrès devrait être un véritable atout pour les luttes, ce n'est visiblement pas le sujet de la Direction confédérale. Nous assistons à un autoritarisme de la Direction et de ses experts qui rapproche de plus en plus le fonctionnement de la CGT de celui hyper centralisé de la CFDT. L'enjeu de ce congrès pour la Direction confédérale est d'assurer son orientation marginalisant le courant de lutte qui s'est organisé afin ne pas débattre de quelle CGT les salariés ont besoin. Il est significatif que le Secrétaire général actuel ait désigné dans le journal *Les Echos*, celle qui devait lui succéder Marie Buisson, l'actuelle secrétaire générale de la FERC sans que cela ait été discuté par la CE confédérale, tandis que dans le même temps le CCN dessine le contour de la future Direction en éliminant les dirigeants de fédérations et d'UD et de syndicats qui mènent les luttes.

L'enjeu est considérable ! Interviewé



dans Ouest France du 20 janvier Philippe Martinez à la question : Les syndicats sont mortels dit Laurent Berger à la CFDT. Vous êtes d'accord ? Il répond : *Bernard Thibault, l'ancien secrétaire général de la CGT avait dit qu'il aurait un jour plus de syndicats que de syndiqués. Il faut se poser la question d'un rassemblement avec d'autres organisations.* A la question suivante : Vous pensez à quelles organisations ? Il répond : je propose d'aller plus loin avec la FSU. Eux y ont réfléchi. J'ai évoqué cette question lors de leur congrès et je n'ai pas été sifflé.

Il s'agit de la création d'une nouvelle organisation syndicale qui engloberait dans un premier temps la CGT et la FSU et Sud par la suite. Ceci a déjà été évoqué dans le dernier congrès de la FERC !

L'enjeu est considérable ! Au nom d'une unité syndicale de sommet, il s'agit ni plus ni moins de faire disparaître la CGT et ses 127 ans d'Histoire !

Face à l'auto désignation de la future secrétaire générale intronisée sans débat, des fédérations et UD viennent de lui opposer la candidature du camarade Olivier Mateu, secrétaire de l'UD des Bouches du Rhône. La CGT n'appartient pas à un quarteron de bureaucrates qui se répartissent les responsabilités, elle appartient à ses adhérents et syndicats.

Il faut que le débat s'ouvre sur l'orientation de la CGT. A cette fin la Fédération Nationale des Industries Chimiques, a produit un film qui pose en une trentaine de minutes les questions essentielles quant à l'avenir de la CGT. <https://youtu.be/RatIIsPNJPO>.

La forme est toujours liée au fond. La façon avec laquelle la CGT est dirigée est intimement liée à son orientation.

Oui c'est bien une question de fond ! Les salariés ont-ils besoin d'un syndicalisme sociétal ou d'un syndicalisme de classe et de masse ?

Michel Gruselle

Membre de la section SNTRS-CGT de Sorbonne Université



Hors des frontières de la France

Rubrique coordonnée par Dina Bacalexi

Afghanistan



#LetAfghanGirlsLearn ! Ne les chassez pas de l'université !

Elles étaient déjà interdites de lycée public (quelques établissements privés restaient ouverts), maintenant l'université leur est fermée.

Le prétexte est la tenue vestimentaire qu'elles ne respecteraient pas. C'est un mensonge : on n'est pas en Iran où les femmes enlèvent et brûlent leur voile ; les Afghanes le portent sagement, comme Wurranga photographiée par son frère devant la faculté des sciences de l'ingénieur : « ma sœur a travaillé extrêmement dur pour entrer à cette faculté. Elle avait à surmonter des obstacles et à aller

au bout, car il n'y avait pas beaucoup de programmes préparatoires pour les filles. Maintenant les Talibans l'ont virée. Ses rêves sont brisés, notre famille est dévastée ».

Elles ont le soutien des hommes, condisciples ou enseignants. Une vidéo devenue virale montre les étudiants d'une faculté de médecine quittant la salle d'examen pour protester. Dans une autre, de TV5 Monde, un professeur de journalisme déchire son diplôme en direct : « si ma sœur ou ma mère ne peuvent pas étudier, alors je n'accepte pas cette éducation ».

Ce professeur a été vivement critiqué par les partisans rigoristes des Talibans. Il assume : « le droit à l'éducation des femmes a été donné par Dieu, par le Coran, par le Prophète et par notre religion » ; il rejoint ainsi l'ex-ministre des affaires étrangères afghan qui déclare que l'interdiction « n'a aucun fondement religieux ou culturel ».

Plusieurs manifestations ont eu lieu. Parfois les étudiants et étudiantes sont ensemble. Parfois on voit une foule d'étudiantes amassées devant



les grilles fermées de leur établissement ou des manifestantes portant des masques pour ne pas être identifiées. Elles pleurent : « bientôt on n'aura même plus le droit de respirer ».

Le 16 février 2023, l'IE a lancé un Observatoire des droits des enseignants afghans dont plusieurs, surtout les syndicalistes, disent craindre y compris pour leur vie. L'activiste pakistanais Ziauddin Yousafzai, représentant la fondation Malala pour l'éducation, salue l'initiative : « l'observatoire mettra en lumière les actions répressives des Talibans. Il fournira des informations en temps réel sur les abus concernant les droits des enseignants et le climat plus large de peur qui entoure l'éducation des filles ».

Vous avez dit « libertés académiques » ?

Etats-Unis



Demandez à l'Université d'Harvard

Kenneth Roth, ancien directeur de l'ONG Human Rights Watch (HRW), avait été écarté du poste de professeur invité que l'Université d'Harvard lui avait proposé. Il a attribué cette éviction à sa critique contre

Israël. Comme son expertise est indéniable et sa réputation impeccable, Roth a eu des centaines de soutiens.

Craignant d'être accusée de non-respect des libertés académiques, Harvard a changé d'avis. Roth se dit enthousiaste à commencer son nouveau travail.

Juif lui-même et fils d'un réfugié de l'Allemagne nazie, Roth n'a jamais cessé de critiquer le gouvernement israélien. Ce dernier l'avait expulsé en 2019, sous prétexte d'appel au boycott. Des chercheurs mandatés par HRW ont aussi été expulsés d'Israël.

Harvard déplore l'interprétation de Roth : « cela n'a rien à voir avec des mécènes pro-israéliens de notre université, c'était parce que nous ne



voions pas bien quel serait l'apport de Roth à notre établissement ». Alors pourquoi lui avoir proposé le poste ?

Les libertés académiques sont fragiles. Le personnel de l'ESR et la société civile doivent veiller à leur respect.

Israël-Palestine

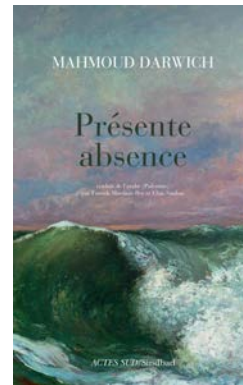


Un étudiant sanctionné pour avoir récité Mahmoud Darwich

Lors d'une commémoration de la Nakba organisée sur le campus de l'université israélienne Ben-Gourion en novembre 2022, Watan Madi, un étudiant arabe, a récité un poème de Mahmoud Darwich qui contenait

le mot « martyr ». Considérant qu'il avait ainsi « désobéi », les autorités de l'établissement l'ont traduit devant le conseil de discipline et l'ont sanctionné. Cette action était impulsée par une plainte de l'organisation sioniste étudiante Im Tirzu. Madi s'est défendu d'avoir fait l'apologie du « terrorisme » : le poème récitait simplement la guerre de 1948.

Heureusement, une lettre signée par 400 universitaires de Ben-Gourion, mais aussi de Tel-Aviv, Haïfa, *Kibboutzim College, College of Management Studies* etc. a demandé la levée des sanctions pour cause de vice de procédure et au nom des libertés académiques et des principes de libre expression et d'égalité qui doivent prévaloir sur les campus.



La direction de l'université les a finalement écoutés. Voulant éviter un appel qui l'aurait exposée à une annulation par la justice de la décision si le vice de procédure était prouvé, elle a levé les sanctions. Cette victoire est due au courage de Watan Madi et à l'attachement à la libre parole des collègues qui ont pris sa défense.

Gagné !

Australie



Une loi issue des luttes syndicales serait-elle bientôt votée ?

On se rappelle le combat mené par la NTEU contre « le vol de salaire », un mal endémique dans l'ESR australien. Le syndicat avait établi un parallèle entre le personnel de l'ESR et celui des fast-foods, où ce « vol » est la règle. Aujourd'hui la NTEU publie un rapport qui fait sensation : pendant trois ans, ce « vol », perpétré par 22 universités publiques, est de l'ordre de 107,8 millions de \$ australiens.

Comme il s'agit d'établissements publics qui « volent » en toute légalité la rémunération de leur person-



nel précaire (majoritaire dans l'ESR du pays), il faut une loi fédérale qui empêche de se cacher derrière des réglementations de chaque province.

La bonne nouvelle est que le gouvernement fédéral s'est dit, le 20 février, prêt à agir pour une telle loi. Le ministre de l'éducation, soutenu par d'autres responsables politiques, déclare que le rapport de la NTEU a mis au jour un système « choquant mais pas surprenant ; le lien entre le vol de salaire et la précarité dans l'ESR est indéniable ».



Le nouvel accord-cadre entre les établissements et le gouvernement fédéral, le premier qui réviserait entièrement le système depuis 2008, doit être signé fin 2023. La NTEU, qui se réjouit de l'annonce de la loi, va plus loin : « nous n'avons pas seulement besoin que le vol de salaire soit criminalisé, nous voulons que la législation permette aux syndicats de réclamer la restitution des salaires avec un processus facilité ». La lutte continue !

Nouvelle Zélande



Le combat contre les licenciements a payé : 80 postes sauvés !

La TEU (Tertiary Education Union), notre syndicat partenaire à l'IE, a une bonne nouvelle : suite à une bataille judiciaire de longue haleine contre la direction de l'AUT (Auckland University of Technology) qui avait initié depuis septembre 2022 une proposition de changement des conditions d'emploi de son personnel, voilà enfin la victoire. Les 80 collègues qui étaient sommés de quitter l'établissement suite à ce changement, gardent leur poste.



L'AUT leur « présente ses excuses » pour « l'impact » que l'annonce de licenciement a eu sur eux. Il est obligé de retirer le projet de changement.

La NTEU n'est pas de l'avis de la communication officielle de l'AUT : ce résultat illustre « la valeur de la force syndicale, l'importance de rejoindre votre syndicat ». Et comme des pro-



positions similaires à celle de l'AUT se préparent ailleurs, le syndicat demeure vigilant quant au respect des obligations des employeurs envers leur personnel. Tout changement qui impacte les travailleurs passera un examen sans concession de la part de la NTEU. Au risque d'être annulé comme celui de l'AUT.

La culture et le patrimoine dans le collimateur

Grèce



Les Écoles supérieures publiques d'art dramatique rétrogradées

Sans aucune procédure démocratique, le gouvernement a décidé par décret de rétrograder les Écoles supérieures publiques d'art dramatique en établissements du secondaire. Plus de qualification professionnelle de niveau universitaire. Plus d'accès aux études de troisième cycle pour des étudiants qui auront passé un concours d'entrée ultra-sélectif et un cursus exigeant de trois ans à raison de 10 heures par jour.

« L'art est un secteur professionnel, ce n'est pas un hobby », affirment les étudiants. Ils refusent l'absurdité d'entrer et de sortir avec le même niveau de diplôme : « nous avons un gouvernement qui dit que nous ne sommes pas "essentiels" et réduit terriblement nos droits comme travailleurs. C'est une question éthique et idéologique », déclare une étudiante, consciente que les attaques contre le secteur artistique annoncent des suppressions de droits de tous les travailleurs.



Les étudiants de ces Écoles n'ont pour la plupart pas de famille aisée pour les soutenir. Le choix d'une École d'art dramatique publique, outre la qualité de ces établissements adossés aux meilleurs théâtres publics grecs, est motivé par des raisons financières. Le cursus implique une assiduité, il est donc impossible de travailler à côté. Les étudiants travaillent comme saisonniers pendant l'été. De plus, ils subissent une injustice supplémentaire : la tutelle des Écoles est le ministère de la culture ; pas de cotutelle avec celui de l'éducation nationale, donc pas d'accès aux restaurants universitaires !



Le décret favorisera l'ouverture d'Écoles privées lucratives, ce qui semble être un objectif du gouvernement en connivence avec les grands groupes multinationaux de l'industrie du spectacle.

Les protestations des intéressés ont fait face aux lacrymogènes. Une façon de montrer que la culture n'intéresse plus les autorités grecques. Mais le mouvement s'élargit : les syndicats des enseignants et étudiants concernés et des artistes de toutes les catégories et disciplines, ont été suivis le 15 février par les syndicats des enseignants qui manifestent avec leurs propres revendications, mais aussi en solidarité. 5.000 personnes dans les rues d'Athènes, nombreuses dans les autres villes du pays. La Confédération des syndicats des fonctionnaires (ΑΔΕΔΥ) participe aux grèves. Les théâtres sont occupés mais les spec-

tacles continuent, avec des initiatives originales des artistes mobilisés et un soutien important du public.

Le patrimoine de l'Université Aristote de Thessalonique bradé ?

L'exemple du site historique du CNRS à Meudon n'est pas unique. Les « morceaux nobles » du patrimoine des établissements académiques attisent la convoitise et risquent la vente aux « investisseurs » sous des injonctions gouvernementales. C'est le cas des deux forêts que possède l'Université Aristote de Thessalonique depuis 1934 et 1951 (cédées par l'État pour les besoins de la faculté des ingénieurs forestiers), ainsi que du « joyau de la couronne », la ferme universitaire de 1800 ha. Ce paquet comprend aussi le restaurant universitaire, excédentaire de 20 millions d'€, ce qui permet d'offrir aux étudiants une alimentation de qualité et de ne pas dépendre des subventions.

En juillet dernier, la loi-cadre ESR grecque, décriée par la communauté académique et les étudiants, a supprimé l'entité publique de gestion de ce patrimoine, sous prétexte de la transférer directement à l'université. En réalité la suppression de l'entité publique ouvre la voie à la gestion privée. Étant donné l'étendue des deux forêts (plus de 80.000 ha) et leur emplacement, ainsi que la valeur de la ferme, cette perte serait dommageable pour les études et la recherche des ingénieurs forestiers et des ingénieurs agronomes.

Le 15 février, les vice- Prytanes (vice-présidents) ont unanimement rejeté la suppression de l'entité publique de gestion, demandant au prytane (président) que la gestion ne soit pas cédée aux promoteurs. Ces derniers avaient prévu des constructions sur ces terrains (déclassés, donc déforestation en vue, merci

pour l'environnement) : immeubles de standing, hôtels de luxe, et bâtiments pour le cursus anglophone de la faculté de médecine dont les étudiants, fortunés, s'exerceraient dans de nouvelles cliniques construites en PPP avec des groupes privés de santé déjà implantés dans la région.

Un recours au Conseil d'État est en cours. Les intéressés restent vigilants.



Italie



L'extrême-droite s'en prend à une bibliothèque

Le complotisme à des fins de basse politique ne surprend pas dans le pays de Meloni, la première ministre d'extrême-droite. La réécriture de l'histoire non plus. Mais arriver à assimiler à un repaire de « terroristes anarchistes » un établissement de culture, les archives historiques de la fédération anarchiste italienne, bibliothèque de plus de 8.000 documents précieusement conservés en vue de leur mise à disposition des

historiens, est un pas de plus vers la destruction du patrimoine du pays. Le président de la commission de la culture de l'Assemblée nationale s'est fendu d'un communiqué disant qu'il allait visiter ladite bibliothèque pour constater par lui-même si elle en était vraiment une, ou si elle faisait l'apologie du terrorisme ! Et si cette dernière assertion se vérifiait, les Archives devraient fermer.



La culture et la science ne font jamais bon ménage avec le néofascisme. Meloni, tout comme l'extrême-droite française, ne se sont pas départies de leur véritable nature, malgré leurs efforts de « dédramatisation ».

Les syndicats vilipendés et ciblés contre-attaquent

Australie



Contourner le syndicat n'est pas une bonne idée !

La National Tertiary Education Union (NTEU), notre syndicat partenaire à l'Internationale de l'éducation (IE) est contente. La direction de l'Université Curtin a voulu passer



outre le refus du syndicat d'accepter l'accord sur les salaires et les conditions de travail qui devait clôturer une période de rudes négociations. Comme la NTEU a annoncé qu'elle déposerait un préavis de grève pour réclamer un nouveau cycle de négociations, l'université a voulu consulter directement le personnel : en cas de vote oui, le syndicat serait désavoué.



La consultation s'est clôturée le jeudi 16 février à 17h. Mais l'université a tardé la publication des résultats, contrairement à son habitude. Or, selon la loi, la grève ne peut être annoncée sans connaître les résultats, car elle serait considérée comme « non protégée légalement » exposant les grévistes à des poursuites.

Le 20 février, l'université admet sa défaite : « le comptage des voix est terminé et une majorité de nos employés qui ont voté n'ont pas approuvé l'accord proposé ». Une seule voie s'ouvre aujourd'hui : recommencer les négociations avec la NTEU, sans essayer d'utiliser un soi-disant référendum contre elle.

Etats-Unis



La « Fondation de la liberté » fait campagne pour la dé-syndicalisation

Ce think tank riche a micro ouvert sur Fox News (pas étonnant), place des publicités au Wall Street Journal et se fait inviter dans des émissions télé et radio des « états bleus » (républicains). Son but est de convaincre les travailleurs du secteur public de quitter leur syndicat. Il s'est vu pousser des ailes après que la Cour Suprême a rendu en 2018 un arrêt sti-

pulant que les fonctionnaires non syndiqués n'étaient plus obligés de payer une compensation aux syndicats en tant que bénéficiaires des actions de ces derniers.

Profitant de la baisse du pouvoir d'achat, la Fondation utilise un argument imparable : « si vous voulez plus d'argent, cessez de payer les cotisations syndicales qui ne vous rapportent rien ». Selon sa propagande, un enseignant « gagnerait » 950 \$/an.

La Fondation prétend avoir réussi à « libérer » 131.000 de travailleurs, c'est-à-dire 2 % du nombre total des syndiqués du public. Mais ses chiffres sont contestables. L'*Ohio Federation of Teachers*, qui a perdu 1.141 membres en 2020-2021, dit que seulement trois douzaines de lettres de démission étaient motivées par les arguments de la Fondation. Dans d'autres états, malgré la crise COVID (ou peut-être grâce à elle, puisque les syndicats ont protégé les travailleurs), le nombre de syndiqués a augmenté.



La *Chicago Federation of Teachers* a expliqué les effets néfastes de l'arrêt de 2018 de la Cour Suprême et touché bien des collègues. « C'est la preuve que, quand le syndicat explique l'impact de son action sur la vie quotidienne, il motive les gens », dit l'historienne Lane Windham qui codirige la *Kalmanovitz Initiative for Labor and the Working Poor* de l'Université de Georgetown.

La Fondation essaie de convaincre les travailleurs que leur « organisation locale préférée » reste utile, mais que les fédérations nationales ou leurs déclinaisons par état sont des bureaucrates, des fauteurs de troubles et des aspirateurs de revenus.

Un collègue qui voulait lâcher son syndicat a comparé les « économies » aux gains en salaire, primes et bien-être au travail gagnés grâce à l'action syndicale. Le résultat l'a convaincu de rester. Quant à l'opposition de

la « gentille » section locale et du « méchant » syndicat fédéral, c'est l'action de proximité qui démasquera le mensonge.



Les lois antisyndicales se durcissent, mais les syndicats ripostent

Le gouvernement conservateur dit vouloir « harmoniser » la législation avec les pays de l'UE comme la France, l'Espagne et l'Italie, qui « ont des lois imposant le service minimum en cas de grève ». Les « Brexiteurs » tentent d'imiter ceux qu'ils exécrèrent hier, puisque cela arrange leur guerre aux syndicats.

Poly Toynbee, journaliste au *Guardian*, démolit ces allégations dans un article ironique et très juste. Oui, si le pays avait un véritable service minimum, c'est-à-dire autant de soignants, d'enseignants, d'employés de transports que nécessaire, les besoins de la population seraient couverts et les Britanniques ne souffriraient pas de cette déliquescence des services publics. Si le NHS (National Health System) n'avait pas été démantelé, le taux de mortalité COVID n'aurait pas augmenté de 9 % l'année dernière.



La CGT, avec d'autres confédérations syndicales françaises et européennes, a exprimé sa solidarité envers les syndicats britanniques et démontré que cette « harmonisation » avec les normes des autres pays européens était un mensonge visant à restreindre le droit de grève et à instaurer la peur chez les travailleurs menacés de lourdes sanctions s'ils entreprennent des actions revendicatives.



L'Union générale tunisienne du travail (UGTT) qui compte 570.000 membres, est ciblée par le gouvernement autoritaire de Kaïs Saïed qui lui « déclare la guerre », selon le titre d'un article de l'*Humanité* du 20.02.2023. L'UGTT et la société civile tunisienne en ont assez de la dégradation du niveau de vie, de la suppression des libertés et de la situation économique du pays qui empire. La Tunisie est actuellement en négociations avec le FMI (Fonds monétaire international), ce qui n'augure rien de bon. C'est pourquoi des milliers de manifestants descendent dans la rue clamant que « la Tunisie n'est pas à vendre » !

La réponse du gouvernement est une campagne d'intimidation contre l'UGTT :

- arrestation, fin janvier, du responsable syndical Anis Al-Kaabi (secteur des autoroutes), simplement parce qu'il avait appelé à la grève les employés des péages ;
- sanctions et poursuites judiciaires contre les syndicalistes ;
- mise sous surveillance de l'action syndicale ;
- promotion de syndicats « jaunes ».

Cerise sur le gâteau, l'expulsion de la secrétaire générale de la Confédération des syndicats européens (CSE), Esther Lynch, venue rencontrer le secrétaire général de l'UGTT et participer, le 18 février, à la manifestation organisée dans la ville portuaire de Sfax. Dans un communiqué officiel, le président Saïed a accusé Lynch « d'ingérence » et l'a sommée de partir dans les 24 heures car elle menaçait « la sécurité du pays ». Les autorités l'ont surveillée étroitement comme si elle était une espionne pour l'obliger à s'exécuter.

Esther Lynch est rentrée à Bruxelles très en colère : « ces tactiques font partie d'une campagne visant à briser la résistance syndicale contre les politiques qui font que les gens ordinaires paient pour la crise économique, sociale et constitutionnelle du pays ». Elle est consciente que ce qui lui est arrivé est dirigé moins contre elle, que contre les syndicalistes tunisiens à qui on veut imposer le silence.

La Tunisie fait maintenant partie des pays où il n'existe pas de garantie de

droits, selon la classification de la Confédération syndicale internationale. C'est le seul pays au monde à être rétrogradé ainsi l'année dernière.



La secrétaire générale de l'UGTT n'est pas dupe : cette expulsion est la preuve que « les autorités reconnaissent des atteintes aux droits et aux libertés et ne souhaitent pas que cela soit révélé au grand jour ». C'est raté. Esther Lynch ne s'arrêtera pas.

La CGT a déclaré son soutien à l'UGTT et demandé que la Tunisie respecte les libertés syndicales. Elle a appelé à participer au rassemblement « pour une Tunisie libre et indépendante » organisé le 21 février à Paris.

Mobilisations aux quatre coins du monde

Philippines



Peuples indigènes, agriculteurs, syndicats de l'éducation : convergence des luttes

L'Alliance of Concerned Teachers, notre syndicat partenaire à l'IE, lutte aux côtés des peuples indigènes contre un méga-barrage qui les privera de leurs terres ancestrales. Fruit d'un accord de « partenariat économique global régional » d'orientation néolibérale, le Kaliwa Dam Project aura des conséquences irréversibles sur l'environnement et déplacera 150.000 personnes. Les peuples concernés déclarent que « les Philippines ne sont pas à vendre » et réclament un moratoire.

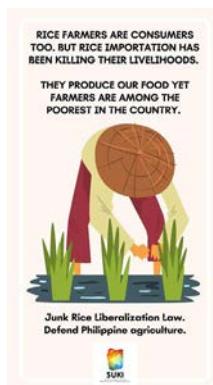
Les agriculteurs qui travaillent seront expulsés de ces terres. La souveraineté alimentaire du pays sera menacée. L'ACT la défend au Parlement (aux Philippines, les syndicats peuvent présenter des listes aux élections politiques et élire des députés) et dans la rue. Au lieu de fermer des usines de transformation de la canne à sucre,



au lieu d'abandonner les producteurs de riz, aliment de base des Philippines, et d'en importer pour faire marcher « le libre commerce », il faut soutenir ceux qui, comme les enseignants, se sont donnés à 200 % pendant la pandémie pour faire tourner le pays.



L'ACT n'oublie pas que les droits et les libertés sont essentiels dans un pays qui prétend avoir rompu avec l'autoritarisme du précédent gouvernement de Rodrigo Duterte. Elle a soumis au gouvernement, avec l'aide de l'OIT (Organisation internationale du travail), une liste d'exigences : arrêter les meurtres extra-judiciaires et la stigmatisation des syndicats comme « organisations terroristes » ; démanteler la « task force nationale pour mettre fin aux conflits locaux armés communistes » (sic) ; arrêter de harceler les syndicalistes ; voter une nouvelle loi qui interdise de persécuter les syndicats.



Le gouvernement est sommé de rendre des comptes. Le Conseil de droits humains de l'ONU et les rapporteurs spéciaux de l'ONU pour le droit à l'éducation et pour la liberté d'opinion et d'expression devront pouvoir enquêter aux Philippines. L'ACT espère arriver à la fin de l'impunité. Elle a le soutien d'autres syndicats du pays et de l'IE.

Québec



Grèves et manifestations dans des universités québécoises

La Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU), notre syndicat partenaire à l'IE, communique : pour exercer une pression sur les négociations des conventions collectives qui ont lieu en ce moment, les universités Laval, Sherbrooke et Rimouski ont voté des mandats de grève à 94-96 %. « Du jamais vu en 50 ans de syndicalisme universitaire au Québec », s'enthousiasme le président de la FQPPU.



« Quand les effectifs étudiants ont augmenté de 93 % à 109 % et les diplômés émis ont doublé en vingt ans, le nombre de professeurs a connu une progression de seulement 19,5 % », précise la FQPPU. Concernant la recherche, les collègues sont investis « publiant 2,5 fois plus qu'il y a vingt ans, mais la compétition s'est elle aussi intensifiée, de sorte que la proportion de récipiendaires de subvention a chuté ». Le financement des universités « a été lourdement affecté par les compressions budgétaires ».



« On a gagné 8 % de moins que ce qu'on gagnait en 2020 », déclare le vice-président du syndicat de l'Université de Sherbrooke. « Notre objectif est de revenir à notre salaire en dollars réel de 2020 ». À l'Université Laval, même combat : « protéger notre pouvoir d'achat » et obtenir « un rattrapage salarial ». La grève a commencé le 20 février. Les collègues manifestent, souriants et déterminés, banderole noire sur la neige blanche. Leur assemblée générale du 2 mars pourrait déclarer une grève générale illimitée si les négociations n'ont toujours pas abouti.

Le vice-recteur se dit confiant qu'un « terrain d'entente » ait déjà été trouvé, mais il faut tenir compte « de la capacité de payer de l'Université », sans pour autant dire qui définit cette capacité et quel contrôle peuvent y exercer les syndicats. Quand plus de 750 personnes manifestent au cœur

du campus, on doute de « l'entente ».

C'est au gouvernement de soutenir financièrement les universités québécoises et de bien traiter les travailleurs du secteur public. Les données au niveau du Canada montrent que les salaires du public ont reculé plus que ceux du privé.

Les collègues clament leur colère : « tous perdants », profs et étudiants. La marmotte de la pancarte fulmine. « Ça va prendre plus qu'un poème » : allusion à une certaine tradition d'offrir un poème à la place d'un vrai de cadeau pour la Noël. Assez de mots : des actes sonnants et trébuchants ou la grève générale.



Après deux semaines pendant laquelle il n'a jamais cessé d'interpeller les employeurs y compris pour un débat contradictoire à la télévision (le 20 février, 20 jours sans réponse), University and College Union (UCU), notre syndicat partenaire à l'IE, au CSEE et au HERSC) organise une grande consultation pour des actions massives qui l'aideront à maintenir la pression sur les directions des établissements. Ces dernières ont enfin accepté d'ouvrir des négociations, mais les revendications sur les salaires, les pensions de retraite, la fin des contrats à « zéro



heure », la fin de la précarité, la régulation de la charge de travail, ne sont pas encore satisfaites. Les employeurs se sentent soutenus par le gouvernement conservateur et misent sur le découragement du personnel, tout en essayant de monter les étudiants contre les collègues.

Un exemple rendu public par UCU : le Bradford College possède 6 millions de £, mais ne concède qu'une augmentation ridicule des salaires : 2,2 % ! C'est insultant.

Le mouvement tient. Les étudiants et leurs syndicats le soutiennent. Le vote qui commence le 22 février est crucial : « nous avons besoin que les votes « oui » affluent tout de suite ; un grand « oui » est ce qui permettra à ce conflit de franchir la ligne » et fera plier les employeurs, déclare la secrétaire générale de UCU.

Vive la lutte ! #ucurising



Dina Bacalexi







ÉLECTIONS CA du CAES

DU 26 AVRIL AU 15 MAI



AGIR POUR LE PROGRÈS SOCIAL ET LA SOLIDARITÉ

CONSTRUISONS ENSEMBLE LE CAES DE DEMAIN!



VOTEZ ET FAITES VOTER CGT



sntrscgt.vjf.cnrs.fr